

# Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

## PROCES-VERBAL

### des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance Ordinaire du Vendredi, 4 Avril 2008

L'an Deux Mille Huit, le vendredi quatre avril, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 27 mars 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>25</b>

Le Député-Maire, F. REISS  
Les Adjoint au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,  
M. BONNEVILLE, Melle GUILLIER

#### Les Conseillers Municipaux :

M. AY – M. BOISSIER – Mme BRENDDEL-KOEHLER – M. BUCHER – Mme BUCHHEIT  
– M. BURT – Mme FEST – Mme HAETTEL – Mme KAISER – M. KETTERING – Mme  
KLEIN – M. KOTLENGA – Mme LANG – Mme PAWLOWSKI – M. SCHNEIDER – M.  
STEINMETZ – M. VANOVERBEKE – M. WALD – Mme WEISBECKER

<b>ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR</b>	<b>1</b>
-----------------------------------	----------

M. Thierry UHLMANN, qui donne pouvoir à M. SCHNEIDER

<b>ABSENTE NON EXCUSEE</b>	<b>1</b>
----------------------------	----------

Mme Sonia HAUSER

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(N'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 25 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

#### Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

## *ORDRE DU JOUR*

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2008 (point reporté).
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Présentation et adoption des comptes administratifs de l'exercice 2007 et des comptes de gestion du Trésorier.
4. Affectation des résultats d'exécution 2007.
5. Vote des taux des taxes locales directes.
6. Présentation et adoption des budgets primitifs 2008 :
  - 6/1 Bilan de l'autorisation de programme au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche du projet de Ville et crédits de paiement 2008. Ouverture d'une autorisation de programme au titre de la 4<sup>ème</sup> tranche.
  - 6/2 Budget Principal.
  - 6/3 Budget Annexe Lotissement Gries.
  - 6/4 Budget Annexe Lotissement les Prés.
  - 6/5 Budget Annexe Lotissement Forêt.
  - 6/6 Budget annexe chaufferie au bois.
7. Bilan 2007 et subvention de fonctionnement 2008 au CCAS.
8. Bilan 2007 et subvention de fonctionnement et d'investissement 2008 au Relais Culturel.
9. Bilan 2007 et subvention de fonctionnement et d'investissement 2008 à l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains et environs. Renouvellement de la caution communale concernant la commercialisation de produits touristiques.
10. Bilan 2007 et subvention de fonctionnement 2008 à l'OCSL.
11. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 11/1 Bilan d'exploitation 2007 de l'exploitation du dépôt de sables de fonderie.
  - 11/2 Subvention à l'association IROCKOIS en vue de l'organisation de la fête de la musique 2008.
  - 11/3 Modification des tarifs de vente de l'ouvrage « Aux sources de la mémoire ».
  - 11/4. Adhésion à l'Association des Amis du Mémorial Alsace-Moselle.
  - 11/5. Cession d'une fraction de parcelle Impasse du Ruisseau.
  - 11/6. Acquisition d'une fraction de parcelle Rue des Jardins.
  - 11/7. Subvention dans le cadre d'un voyage pédagogique du collège.
12. Divers et communications
13. Affaires de personnel :

- 13/1 Renouvellement d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique contractuel.  
13/2. Modification du cadre d'emploi des agents saisonniers affectés au golf sur piste.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2008.**

M. le Maire propose de reporter ce point dans la mesure où le document n'a pu être remis aux conseillers que séance tenante.

### **2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2008, deux comptes-rendus de commissions ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commissions Réunies du 31 mars 2008** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.
- **Commissions Réunies du 2 Avril 2008** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

M. le Maire rappelle que la forme des comptes rendus est modifiée. Les documents remis à l'issue des séances de commissions prendront la forme de relevés de décisions sans retranscription du contenu des notes de synthèse. Cette nouvelle méthode permet de mettre l'accent sur les observations et remarques formulées par les élus mais également de limiter les quantités de papier photocopiées et diffusées : un premier geste dans le sens du développement durable et des économies de fonctionnement.

M. BURT intervient pour approuver cette proposition.

**Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.**

### **3. Présentation et adoption des comptes administratifs 2007 et des comptes de gestion du Trésorier.**

M. le Maire expose :

Les comptes administratifs de l'exercice 2007 laissent apparaître les résultats d'exécution suivants :

#### **A. Compte administratif Principal.**

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			DEFICIT/EXCEDENT
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
6 357 645,46 €	8 120 804,18 €	<b>1 763 158,72 €</b>	3 400 671,76 €	2 915 636,76 €	- 485 035,00 €	<b>1 278 123,72 €</b>

La réalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement est détaillée comme suit :

<b>DEPENSES</b>					
		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Taux</b>	<b>Part dépenses réelles</b>
11	Charges à caractère général	1 800 140,00 €	1 601 648,18 €	88,97%	26,95%
12	Charges de personnel et frais assimilés	2 654 350,00 €	2 602 099,19 €	98,03%	39,75%
65	Charges de gestion courante	1 428 460,00 €	1 407 376,03 €	98,52%	21,39%
66	Charges financières	185 200,00 €	155 159,58 €	83,78%	2,77%
67	Charges exceptionnelles	104 146,75 €	102 974,26 €	98,87%	1,56%
14	Atténuation de produits	8 000,58 €	7 456,00 €	93,19%	0,69%
42	Opérations d'ordre et amortissements	498 101,00 €	480 932,22 €	96,55%	6,36%
	<b>Sous Total avant virement</b>	<b>6 678 398,33 €</b>	<b>6 357 645,46 €</b>	<b>95,20%</b>	
23	Virement à la section de fonctionnement	1 154 500,00 €	- €	0,00%	
	<b>TOTAL</b>	<b>7 832 898,33 €</b>	<b>6 357 645,46 €</b>		

**Commentaire :** les dépenses sont réalisées à un peu plus de 95 %. Le taux de réalisation des charges à caractère général à moins de 90% devra être amélioré à l'avenir. Les autres postes sont estimés de manière satisfaisante avec un taux d'exécution supérieur à 95%.

<b>RECETTES</b>					
		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Taux</b>	<b>Part/Total</b>
2	Excédent fonctionnement reporté (eau)	101 146,75 €	101 146,75 €	100,00%	1,25%
70	Produits des services	1 374 150,00 €	1 472 639,29 €	107,17%	18,13%
73	Impôts et taxes	4 505 000,00 €	4 675 777,76 €	103,79%	57,58%
74	Dotations et participations	1 270 600,00 €	1 269 119,86 €	99,88%	15,63%
75	Produits de gestion courante	303 300,00 €	309 273,05 €	101,97%	3,81%
13	Atténuation de charges	17 000,00 €	28 602,93 €	168,25%	0,35%
76	Produits financiers	7 400,00 €	9 815,95 €	132,65%	0,12%
77	Produits exceptionnels et autres	207 347,73 €	208 105,32 €	100,37%	2,56%
	Divers	46 353,85 €	46 323,27 €	99,93%	0,57%
	<b>TOTAL</b>	<b>7 832 298,33 €</b>	<b>8 120 804,18 €</b>	<b>103,68%</b>	<b>100,00%</b>

**Commentaire :** les recettes sont exécutées à près de 104 %. En volume, l'incertitude sur le résultat final du produit sur le prélèvement des jeux explique une part importante du décalage.

Conduisant à former un résultat de fonctionnement de :

**1.763.168 €**

Au niveau de l'investissement les dépenses et recettes ont été réalisées comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES				RECETTES		
			PREVU 2007	REALISE 2007	Taux d'exécution	REPORTS	PREVU 2007	REALISE 2007	Taux d'exécution
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	1 169 460 €	1 107 921 €	94,74%	4 300,00 €	3 865 090,00 €	2 029 169,00 €	52,50%
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	577 181 €	191 403 €	33,16%	386 000,00 €	219 483,00 €	205 972,00 €	93,84%
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	17 900 €	16 861 €	94,20%	4 000,00 €	- €	- €	#DIV/0!
104	Enfance et jeunesse	Travaux et matériels liés au fonctionnement de services à destination des enfants et de jeunes	- €	1 212 €	0,00%	- €	7 400,00 €	7 385,90 €	99,81%
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	25 800 €	5 189 €	20,11%	25 300,00 €	- €	- €	#DIV/0!
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	44 900 €	17 701 €	39,42%	15 000,00 €	59 900,00 €	16 080,00 €	26,84%
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	86 040 €	76 024 €	88,36%	17 000,00 €	- €	- €	#DIV/0!
108	Action sociale	Bâtiments et matériels à vocation sociale	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	#DIV/0!
109	Sport	Matériels et bâtiments sportifs dont modernisation piscine	463 700 €	439 611 €	94,81%	14 700,00 €	293 000,00 €	280 046,00 €	95,58%
110	Tourisme	Bâtiments et matériels liés au développement touristique	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	#DIV/0!
111	Edifices culturels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices culturels et du cimetière	35 700 €	25 524 €	71,50%	8 000,00 €	45 400,00 €	45 656,00 €	100,56%

112	Celtic	Travaux dans le secteur Celtic	- €	- €	#DIV/0!	- €	8 350,00 €	8 354,24 €	100,05%
113	Aménagement et projet urbain	Tous travaux et matériels lié aux aménagements des espaces publics	1 833 300 €	1 254 999 €	68,46%	525 500,00 €	403 700,00 €	299 439,00 €	74,17%
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	414 700 €	134 742 €	32,49%	278 800,00 €	- €	- €	#DIV/0!
115	Nouvelles technologies et informatique	Site internet et SIG	4 600 €	- €	0,00%	4 600,00 €	- €	- €	#DIV/0!
116	Lotissement Heidenkopf	Travaux lotissement Heidenkopf	- €	- €	0,00%	- €	- €	- €	#DIV/0!
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	174 272 €	55 633 €	31,92%	123 000,00 €	66 851,00 €	63 851,00 €	95,51%
118	Sinistres	Travaux suite à sinistres déclarés assurance DO	86 800 €	- €	0,00%	86 800,00 €	80 000,00 €	- €	0,00%
119	Opérations d'ordre financières	Opérations de sortie ou d'intégration patrimoniale	- €	- €	#DIV/0!	- €	3 100,00 €	3 049,80 €	98,38%
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	63 400 €	47 823 €	75,43%	16 000,00 €	2 100,00 €	- €	0,00%
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	45 600 €	25 374 €	55,64%	20 000,00 €	- €	- €	#DIV/0!
	<b>TOTAUX</b>		<b>5 043 353 €</b>	<b>3 400 017 €</b>	<b>67,42%</b>	<b>1 529 000,00 €</b>	<b>5 054 374,00 €</b>	<b>2 959 002,94 €</b>	<b>58,54%</b>

Le taux de réalisation des opérations d'investissement s'établit ainsi à :

- ⇒ **67,4 %** pour les dépenses
- ⇒ **58,5 %** pour les recettes

Le recours à l'emprunt a pu être évité en 2007.

Au niveau de la ventilation des dépenses et recettes par fonction, le compte administratif fait ressortir les éléments suivants :

**VENTILATION DEPENSES ET RECETTES TOTALES 2007  
PAR FONCTION**

Code	Intitulé	Dépense réalisée	Recette réalisée
1	Services généraux et opérations non ventilables	2 839 697 €	5 135 032 €
020-1	Administration générale	1 086 737 €	6 907 €
020-2	Eglise catholique	21 546 €	44 279 €
020-3	Temple protestant	8 099 €	1 376 €
21	Assemblée locale	- €	- €
23	Information, communication	64 574 €	24 797 €
24	Fêtes et cérémonies	113 619 €	1 589 €
25	Aides aux associations	259 540 €	170 015 €
26	Cimetières	37 886 €	11 623 €
112	Police Municipale	111 274 €	1 911 €
113	Pompiers (SDIS)	153 302 €	265 €
211-1	EM Petit Pont	84 967 €	- €
211-2	EM Montrouge	161 357 €	54 €
212	Groupe Scolaire	186 391 €	466 €
22	Collège	25 167 €	- €
24	Formation continue	165 €	- €
252	Transports scolaires	60 €	- €
255	Classes de découverte	2 145 €	- €

30	Culture - services communs	14 669 €	- €
321	Bibliothèque	19 812 €	546 €
322	Maison de l'Archéologie	201 030 €	23 360 €
33-1	Musique Municipale	15 996 €	- €
33-2	Relais Culturel	415 440 €	121 808 €
411	Gymnase	102 187 €	21 795 €
412	Stades	544 020 €	143 796 €
413	Piscine	773 902 €	587 225 €
414-1	Tennis Couvert	5 852 €	- €
414-2	Golf sur pistes	21 760 €	29 016 €
421	Centres de loisir - périscolaire	80 945 €	30 848 €
422	Activités pour les jeunes	8 228 €	34 706 €
520	Services sociaux communs	55 036 €	15 311 €
61	Services en faveur des personnes âgées	53 077 €	20 663 €
64	Crèches et garderies	12 769 €	9 644 €
70	Logement et parc privé	54 933 €	193 939 €
812	Ordures ménagères	3 800 €	8 569 €
814	Eclairage Public	316 737 €	- €
822	Entretien des voies et routes + bat publics	834 072 €	210 011 €
823	Espaces verts	333 172 €	619 €
824	Autres opérations d'aménagement	1 307 639 €	630 684 €
831	Aménagement des eaux	5 003 €	- €
833	Préservation du milieu naturel (forêt)	225 697 €	304 472 €
92	Aide à l'agro alimentaire	7 635 €	65 133 €
93	Aide à l'énergie, industrie	- €	26 118 €
94	Aide aux services et au commerce	39 644 €	46 736 €
95	Aides au tourisme	222 877 €	60 457 €

**B. Budget annexe lotissement Les Prés.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	54 532,49 €
514 918,92 €	569 451,41 €	<b>54 532,49 €</b>	465 976,19 €	465 976,19 €	- €	

Au 31/12/07 il restait un terrain de construction à céder. Les travaux de voirie définitive sont programmés pour l'automne 2008.

**D. Budget annexe lotissement Gries.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	-262 094,55 €
262 140,64 €	262 186,73 €	<b>46,09 €</b>	524 161,28 €	262 020,64 €	- <b>262 140,64 €</b>	

Un mandat de suivi d'étude préfinancé a été confié à la SEMHA début 2007. L'étude d'aménagement a été attribuée fin décembre 2007 et le comité de pilotage sera amené à se prononcer prochainement sur les orientations d'aménagement.

**E. Budget annexe lotissement de la Forêt.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	63 584,40 €
236 415,60 €	236 415,60 €	- €	237 615,60 €	301 200,00 €	<b>63 584,40 €</b>	

Les études préalables à l'urbanisation de ce site ont démarré fin 2007. Pour le moment, le compte administratif n'est impacté que par des acquisitions foncières. Un emprunt de préfinancement de ces dépenses a été contracté fin 2007.

**F. Budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	-145 190,16 €
71 757,31 €	16 917,40 €	- <b>54 839,91 €</b>	734 355,58 €	644 005,33 €	- <b>90 350,25 €</b>	

Le déficit de fonctionnement constaté au CA devra être rétabli au courant de l'exercice 2008. Un solde de subvention reste à être sollicité après paiement des derniers décomptes définitifs.

Avant de passer à l'adoption des comptes de gestion, M. le Maire rappelle les principales observations émises en commission :

- les comptes administratifs retracent l'exécution du budget de l'année N -1 et permettent aux conseillers municipaux d'apprécier les taux de réalisation en dépenses comme en recettes par rapport aux prévisions. Il s'agit par conséquent de mesurer la diligence de l'exécutif quant à la réalisation du programme arrêté au budget primitif.
- Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est supérieur à 95 %. Certaines positions, par nature fluctuantes, ne peuvent être prévues de manière précise. D'autres, tels que le montant des impôts ou les dotations de l'Etat sont notifiées au cours de l'exercice et réalisées à un taux proche de 100 %.
- Les opérations « actions sociales » et « tourisme » n'ont fait l'objet d'aucune dépense ni recette en 2007. Elles avaient été créées au moment de la construction de la crèche et de l'Office de Tourisme. Pour le moment elles sont mises en sommeil et peuvent être réactivées dès qu'une décision d'investissement sera prise dans ces domaines.
- En investissement, les dépenses prévues mais non payées font l'objet de reports. Il en est de même en recette pour les subventions qui ne peuvent être encaissées qu'après paiement des décomptes définitifs.
- Au niveau du budget annexe « Lotissement Gries » le déficit récurrent s'explique par l'imputation en dépenses d'acquisitions foncières sans recettes correspondantes pour le moment.
- Pour le budget annexe « Chaufferie au bois », le premier exercice n'est pas représentatif dans la mesure où des difficultés de mise en route de l'équipement n'ont pas permis de mobiliser des recettes de vente d'énergie. Ce point sera réglé au courant de l'exercice 2008.

### **G. Comptes de Gestion du Trésorier.**

Les comptes administratifs sont conformes en tous points aux comptes de gestion établis par Mme la Trésorière. Ils peuvent par conséquent être adoptés.

Il convient d'ajouter au projet de délibération proposé l'adoption des derniers comptes de gestion 2007 pour l'eau et l'assainissement suite au transfert de l'ensemble de la comptabilité à la trésorerie dont relève le SDEA.

M. le Maire propose de céder la présidence de séance à M. BONNEVILLE, Adjoint au Maire chargé des finances. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

M. le Maire quitte la salle des débats.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu les comptes administratifs et la note de synthèse y relative du 28 mars 2008,

Vu l'absence de M. le Maire,

Sur proposition des Commissions Réunies du 2 avril 2008,

Délibérant sur les cinq Comptes Administratifs de l'exercice 2007 dressés par M. Frédéric REISS, Maire,

Après s'être fait présenter au titre du Budget Principal et des Budgets Annexes "Eau", "Assainissement", « Lotissement les Prés » et « Lotissement Gries », les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice 2007,

Vu la présentation par M. Jean-Pierre BONNEVILLE des grandes lignes qui caractérisent les cinq comptes administratifs 2007 analysés et comparés aux prévisions budgétaires,

**décide à l'unanimité :**

d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2007 selon les balances ci-dessous :

Comptes administratifs	RESULTATS		
	Investissement	Fonctionnement	Résultat
Principal	- 485 035,00 €	1 763 158,72 €	1 278 123,72 €
Annexe Gries	- 262 140,64 €	46,09 €	- 262 094,55 €
Annexe les Prés	- €	54 532,49 €	54 532,49 €
Annexe Forêt	63 584,40 €	- €	63 584,40 €
Annexe chaufferie au bois	- 90 350,25 €	- 54 839,91 €	- 145 190,16 €
<b>Total consolidé</b>	<b>- 773 941,49 €</b>	<b>1 762 897,39 €</b>	<b>988 955,90 €</b>

M. le Maire reprend place dans la salle du Conseil Municipal. Il remercie les Conseillers Municipaux pour leur confiance dans l'exécution des budgets. Il remercie le Directeur Général des Services et les services financiers pour la clarté de présentation des comptes et pour la rigueur du travail réalisé tout au long de l'année.

**COMPTES DE GESTION**

**Le Conseil Municipal,**

Sur proposition des Commissions Réunies du 2 avril 2008,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 (Principal, Chaufferie au bois et lotissements), et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, Mme Ghislaine DEMANGE, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après avoir pris acte de l'approbation par le Conseil Municipal du compte administratif de l'exercice 2007 ci dessus se rapportant aux budgets principal, lotissement Gries, lotissement Forêt,lotissement les Prés et chaufferie au bois,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 de chacun des budgets susvisés, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats des comptes administratifs lotissement Gries, lotissement Forêt,lotissement les Prés et chaufferie au bois ne laissent apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Considérant qu'il convient également d'adopter les comptes de gestion 2007 des services eau et assainissement bien qu'aucune opération budgétaire n'ait été effectuée,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

#### **déclare à l'unanimité:**

que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2007 par le Comptable de la Collectivité, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

#### **4. Affectation des résultats d'exécution 2007.**

M. le Maire expose :

Les résultats constatés aux comptes administratifs dressés par le Maire doivent faire l'objet d'une décision d'affectation du Conseil Municipal.

Dans un premier temps, les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir le besoin de financement des sections d'investissement, puis au financement des dépenses restant à réaliser.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire et leur financement doit être assuré.

Ainsi, vu les excédents dégagés sur les différents budgets, l'affectation des résultats est proposée comme suit :

- **au titre du budget principal** : d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 1.763.158,72 € au compte 1068 « Réserves » en recettes d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et participer au financement des dépenses reportées par réduction de l'emprunt prévisionnel.

Le déficit de la section d'investissement de 485.035 € est reporté.

- **au titre du budget annexe Gries**, le report du déficit d'investissement de 262.140,64 €, et de l'excédent de fonctionnement de 46,09 €.
- **au titre du budget annexe Prés**, le report de l'excédent de fonctionnement de 54.532,49 €,
- **au titre du budget annexe Forêt**, le report de l'excédent d'investissement de 63.584,40 €,
- **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur**, le report du déficit de fonctionnement de 54.839,91 € et du déficit d'investissement de 90.350,25 €.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau des comptes administratifs 2007, principal, lotissements Gries, Les Prés, Forêt et chaufferie au bois,

Vu l'exposé de M. le Maire, et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'affecter au compte 1068 « Réserves » des recettes d'investissement l'excédent total de fonctionnement 2007 de 1.763.158,72 € dégagé sur le **budget principal**, et le report du déficit d'investissement de 485.035 €,
- b) le report du déficit d'investissement de 262.140,64 €, et de l'excédent de fonctionnement de 46,09 € au titre du budget annexe lotissement Gries,
- c) le report de l'excédent de fonctionnement de 54.532,49 € au titre du budget lotissement les Prés,
- d) le report de l'excédent d'investissement de 63.584,40 € au titre du budget lotissement Forêt,
- e) le report du déficit de fonctionnement de 54.839,91 € et du déficit d'investissement de 90.350,25 € au titre du budget annexe chaufferie aubois et réseau de chaleur.

**prend acte :**

que ces décisions d'affectation seront intégrées dans les budgets primitifs 2008.

**5. Vote des taux des taxes directes locales.**

M. le Maire expose :

Il est rappelé que le régime fiscal de la taxe professionnelle communautaire adopté par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains prévoit que c'est l'établissement public de coopération intercommunale qui prélève l'ensemble de la taxe professionnelle des communes qui constituent son territoire.

L'E.P.C.I. reverse annuellement aux communes membres le produit de la taxe professionnelle perçu par elles l'année de création de la communauté, diminué des transferts de charges.

Le montant du reversement de TP a été modifié en 2007 suite à l'adoption du montant des transferts de charges concomitant aux transferts de compétence.

Le montant initial de 946.823 € est désormais réduit de 108.422,63 € et s'élèvera donc à

**838.400,23 €**

Par ailleurs, la Communauté de Communes a reversé pour 2007 une dotation de solidarité de

**158.953 €**

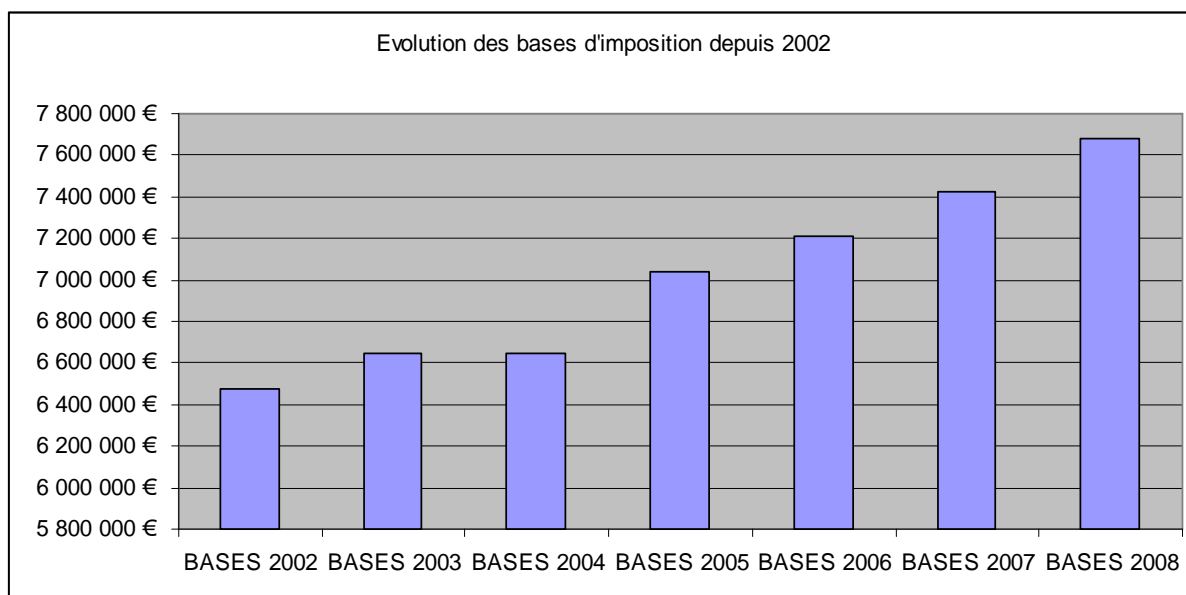
calculée selon les critères suivants :

- le premier prend en compte l'accroissement des bases de TP dans chaque commune (cette première part est destinée à récompenser les communes dynamiques en matière d'accueil d'entreprises nouvelles)
- le deuxième prend en compte la revalorisation du taux de TP qui est prévu de devenir unique au terme d'une période de 10 ans sur l'ensemble du territoire
- le troisième prend en compte le produit moyen de TP par habitant ; il est destiné à assurer à chaque commune membre une ressource minimum issue de la TP.

M. le Maire précise également qu'en cas de nécessité, la communauté de communes peut être amenée à prélever une part de l'impôt ménage.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état N° 1259 MI établi par les services fiscaux qui ne comporte donc plus de ligne " taxe professionnelle " faisant ressortir l'évolution des bases de la fiscalité directe :

	<b>BASES 2007</b>	<b>BASES 2008</b>	<b>Evol 07/08</b>
Taxe d'habitation	3 482 888 €	3 596 000 €	<b>3,25%</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 877 685 €	4 017 000 €	<b>3,59%</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	65 226 €	66 900 €	<b>2,57%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 425 799 €</b>	<b>7 679 900 €</b>	<b>3,42%</b>



**A taux égal, le produit prévisionnel de l'impôt s'élèverait ainsi à 1.147.341 € par rapport à un produit 2007 de 1.111.042 €.**

Impôt	BASES 2008	Taux 2008	Produit 2008
Taxe d'habitation	3 596 000 €	15,01%	539 760 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 017 000 €	14,12%	567 200 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66 900 €	60,36%	40 381 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 679 900 €</b>		<b>1 147 341 €</b>

Ainsi, la seule variation des bases de 2007 à 2008 permet de dégager un produit supplémentaire de :

**36.299 €**

soit une progression du produit de **3,26 %** par rapport à 2007.

Le montant prévisionnel des **allocations compensatrices** versées par l'Etat s'élèvera à **96.371 €**.

Conformément aux engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire pour 2008, M. le Maire propose le

**maintien des taux d'imposition respectifs des 3 taxes :  
taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti.**

M. BURT intervient au nom du groupe « L'avenir Ensemble » pour approuver cette proposition.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 28 mars 2008,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2008,

Vu la fiche analytique N° 1259 présentant l'évolution des bases d'imposition des 3 taxes directes locales 2007 à 2008,

En exécution de la proposition du Conseil Municipal du 28 janvier 2008 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

**constate :**

- a) une progression des bases d'imposition de 3,4 % qui passent, hors taxe professionnelle, de 7.425.799 € en 2007 à 7.679.900 € en 2008

**décide à l'unanimité :**

- b) de maintenir les taux d'imposition 2007 conduisant à former un produit fiscal attendu de 1.147.341 € auxquels s'ajoutent 96.371 € d'alloations compensatrices versées par l'Etat.

**6. Présentation et adoption des budgets primitifs 2008.**

**6/1. A) Bilan de l'autorisation de programme pluriannuelle au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville et des crédits de paiement.**

M. le Maire expose :

Par le passé, la commune utilisait le système des reports de crédits afin de permettre le paiement sur l'exercice n+1 de dépenses non réalisées lors de l'exercice n-1.

Cette technique conduisait néanmoins à constater un taux de réalisation parfois faible des dépenses d'investissement alors que les dépenses sont réellement engagées.

Le respect du principe de sincérité budgétaire a pour conséquence de ne prévoir au budget de l'exercice concerné que les crédits qui seront dépensés ou encaissés avec certitude.

Ainsi, pour des opérations d'investissements lourdes et pour lesquelles il est raisonnablement estimé que l'ensemble des crédits ne pourra être consommé en une année, l'article L 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'ouvrir des **Autorisations de Programme** complétés par des **Crédits annuels de Paiement**.

Le budget de l'exercice en question reprend ainsi à chaque exercice uniquement les Crédits de Paiement selon le planning prévisionnel de paiement adopté par le Conseil Municipal.

Lors de chaque séance budgétaire, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal de la consommation des crédits de paiement inscrits à l'autorisation de programme.

Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville, le Conseil Municipal avait procédé à l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 3.600.000,00 € T.T.C.

Compte tenu du calendrier prévisionnel des travaux, les crédits de paiement avaient été étalés sur deux exercices comme suit :

- Exercice 2006 : 2.000.000 €
- Exercice 2007 : 1.600.000 €

Nature de travaux	Autorisation de programme (AP) PDV 3	Crédits de Paiement (CP) votés - 2006	Réalisations CP 2006	Crédits de Paiement (CP) votés - 2007	Réalisations CP 2007
Lot 1 - Voirie/Pavage	2.045.000 €	1.828.800 €	910.122,54 €	1.477.500 €	888407,89 €
Lot 2 - Ouvrages d'art	667.000 €		692.334,63 €		47.23,19 €
Lot 3 - Travaux Fontaines	265.300 €		130.837,34 €		37571,74 €
Eclairage Public	244.000 €		65.954,06 €		176.714,56 €
Télédistribution et BT	43.100 €		0,00 €		0,00 €
Réseau téléphone	26.900 €		0,00 €		0,00 €
<b>TRAVAUX</b>	<b>3.291.300 €</b>	<b>1.828.800 €</b>	<b>1.799.248,57 €</b>	<b>€</b>	<b>1.149.925,38 €</b>
Honoraires sur tranche	288.000 €	171.200 €	130.483,56 €	176.600 €	95.85,49 €
Divers/insertions/levés/SPS et pour arrondir	20.700 €		14.574,36 € 1.585,91 €		293,02 € 4.563,94 €
<b>HONORAIRES</b>	<b>308.700 €</b>	<b>171.200 €</b>	<b>146.643,83 €</b>	<b>€</b>	<b>100.692,45 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>3.600.000 €</b>	<b>2.000.000 €</b>	<b>1.945.892,40 €</b>	<b>1.654.100 €</b>	<b>1.250.617,83 €</b>
<b>SOLDES A REPORTER</b>			<b>54.107,60 €</b>		<b>403.482,17 €</b>

Les travaux de la 3<sup>ème</sup> phase étant achevés, mais non réglés en l'absence de production des décomptes définitifs par les entreprises, il est proposé au vu de l'exécution des Crédits de Paiement en 2007, de procéder au transfert du solde de 403.400,00 € sur des Crédits de Paiement 2008.

La nouvelle répartition des Crédits de Paiements se présenterait comme suit pour 2008 :

A.P.C.P. Projet de Ville Phase 3	Crédits de Paiement 2006	Crédits de Paiement 2007 + report 2006	Crédits de Paiement 2008 + reports 2007
Prévisionnel à l'origine	2.000.000,00 €	1.600.000,00 €	0,00 €
Solde transféré N-1		+ 54.100,00 €	+ 403.400,00 €
Réalisations	1.945.892,40 €	1.250.617,83 €	0,00 €
Solde CP	54.107,60 €	403.482,17 €	
Transfert du solde	-54.100,00 €	- 403.400,00 €	
<b>TOTAUX C.P.</b>	<b>1.945.900,00 €</b>	<b>1.250.700,00 €</b>	<b>403.400,00 €</b>
<b>TOTAL A.P.C.P.</b>	<b>3.600.000,00 €</b>		

Compte tenu des reports, l'enveloppe globale de l'Autorisation de Programme reste inchangée à 3.600.000 € T.T.C.

En ce qui concerne les recettes, ont été encaissées en 2007 au titre de la 3<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville : 165.640,84 € au titre du FISAC, du Conseil Général et de l'Etat.

Avant de passer au vote sur ce point, M. le Maire a précisé les conditions dans lesquelles sont mises en place les autorisations de programme et les crédits de paiement. Ces enveloppes budgétaires peuvent être réajustées à tout moment en fonction du parti pris d'aménagement définitif fixé par le Conseil Municipal et du résultat de la mise en concurrence des entreprises.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-3 et R-2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 28 mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 2 avril 2008,

Après en avoir délibéré,

#### prend acte :

de la consommation des Crédits de Paiements autorisés pour 2007, tant en dépenses qu'en recettes ;

#### décide à l'unanimité :

de modifier la répartition initiale des Crédits de Paiements de l'Autorisation de Programme, en transférant les Crédits de Paiement 2007 non consommés, sur des Crédits de Paiement 2008 comme suit :

A.P.C.P. Projet de Ville Phase 3	Crédits de Paiement 2006	Crédits de Paiement 2007 + report 2006	Crédits de Paiement 2008 + reports 2007
Prévisionnel à l'origine	2.000.000,00 €	1.600.000,00 €	0,00 €
Solde transféré N-1		+ 54.100,00 €	+ 403.400,00 €
Réalisations	1.945.892,40 €	1.250.617,83 €	0,00 €
Solde CP	54.107,60 €	403.482,17 €	
Transfert du solde	-54.100,00 €	- 403.400,00 €	
<b>TOTAUX C.P.</b>	<b>1.945.900,00 €</b>	<b>1.250.700,00 €</b>	<b>403.400,00 €</b>
<b>TOTAL A.P.C.P.</b>	<b>3.600.000,00 €</b>		

**6/1. B) Ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle au titre de la 4<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville et adoption des crédits de paiement.**

M. le Maire expose :

La 4<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville porte sur une dépense prévisionnelle totale de 2.250.000 € TTC (non compris le réseau d'éclairage public et la mise en valeur des vestiges archéologiques en cours de chiffrage).

Une première phase de travaux (1.402.000 € T.T.C.) devrait s'étaler sur les exercices 2008, 2009 et 2010.

Afin d'éviter l'inscription de l'ensemble des dépenses et des recettes au budget de l'exercice 2008 et générer ainsi un report important en fin d'exercice, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture d'une autorisation de programme spécifique comme pour la 3<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville

Les crédits prévisionnels nécessaires à la réalisation de cette opération se décomposeraient comme suit :

<b>NATURE</b>	<b>DEPENSE TTC</b>
Travaux de voirie	1.885.000 €
Eclairage Public - Génie civil	75.000 €
Espaces verts	236.000 €
Télédistribution et BT	chiffrage en cours
Réseau téléphone	chiffrage en cours
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX</b>	<b>2.196.000 €</b>
Honoraires sur tranche	54.000 €
Divers/insertions/levés/SPS et pour arrondir	chiffrage en cours
<b>TOTAL PREVISIONS</b>	<b>2.250.000 €</b>

Compte tenu du calendrier prévisionnel des travaux, les Crédits de Paiement seraient à étaler comme suit :

- Exercice 2008 : 554.000 €
- Exercice 2009 : 1.000.000 €
- Exercice 2010 : 500.000 €
- Exercice 2011 : 196.000 €

En terme de recettes, les demandes de subvention totales portent sur un montant estimé de 390.000 €. Le FCTVA total est estimé globalement à 352.000 € mais ne sera reversé qu'à partir de exercices 2010 puis sur 2011, 2012 et 2013.

Dans ces conditions, il est proposé d'adopter l'autorisation de programme comme suit :

**Programme 113 – Aménagement et Projet urbain**

Montant global de l'autorisation de programme : **2.250.000 €**

- Exercice 2008 : 554.000 €
- Exercice 2009 : 1.000.000 €
- Exercice 2010 : 500.000 €
- Exercice 2011 : 196.000 €

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L 2311-3 et R-2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les travaux de la 4<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville se dérouleront sur trois exercices budgétaires,

Considérant qu'il est opportun d'autoriser l'ouverture d'une autorisation de programme afin de respecter les principes d'annualités et de sincérité budgétaire,

Considérant que les dépenses totales sont estimées à 2.250.000 €,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 02 Avril 2008,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) de voter une autorisation de programme au titre de la 4<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville et des crédits de paiement affectés par exercice comme suit :

Montant global de l'autorisation de programme : 2.250.000 €

- Crédits de paiement - Exercice 2008 : 554.000 €
- Crédits de paiement - Exercice 2009 : 1.000.000 €
- Crédits de paiement - Exercice 2010 : 500.000 €
- Crédits de paiement - Exercice 2011 : 196.000 €

Ces dépenses seront équilibrées à titre prévisionnel comme suit :

- Subventions : 390.000 €
- Autofinancement et emprunt long terme : 1.508.000 €
- Emprunt relais FCTVA : 352.000 €

**prend acte :**

- b) que le Maire rendra compte lors de chaque séance budgétaire de la consommation des crédits de paiement.

## 6/2. **Budget Principal.**

M. le Maire expose :

### BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2008

#### **Présentation des dépenses et recettes reportées de l'exercice 2007.**

Les dépenses d'investissement engagées au 31.12.2007 non mandatées et à reporter sur l'exercice 2008 s'élèvent à :

**1.529.000 €**

soit environ 25 % des dépenses totales d'investissement prévues en 2007 (5.040.000 €).

Les reports de dépenses les plus importants concernent :

- Les échanges de terrains avec le Casino et les acquisitions foncières : 386.000 €
- Projet de ville 3<sup>ème</sup> tranche : 525.000 €
- Programme de gros entretien VRD et éclairage public : 278.000 €

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées partiellement par des recettes notifiées mais non encaissées au 31/12/07 pour un montant de 245.800 €.

A l'issue de ce propos introductif, M. le Maire cède la parole à l'Adjoint au Maire chargé des Finances, Jean-Pierre BONNEVILLE.

### Dépenses de fonctionnement

M. BONNEVILLE expose :

Pour la **section de fonctionnement** et par comparaison aux prévisions budgétaires 2007, **les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7.400.000 €** par rapport à une prévision 2007 totale de 7.595.000 € (autofinancement compris),

- **Les charges à caractère général** (chapitre globalisé 011) passent d'une prévision de 1.800.140 € en 2007 à 1.720.260 € pour 2008

⇒ **OBSERVATION :**

*La dépense réalisée en 2007 était de 1.601.648 €.*

*Cet article retrace des dépenses fluctuantes par nature (énergie, fluides, petites fournitures etc...). Un ajustement sera opéré au stade du BS.*

- **Les charges de personnel** (chapitre globalisé 012) passent d'une prévision de 2.654.350 € en 2007 à 2.740.420 € en 2008,

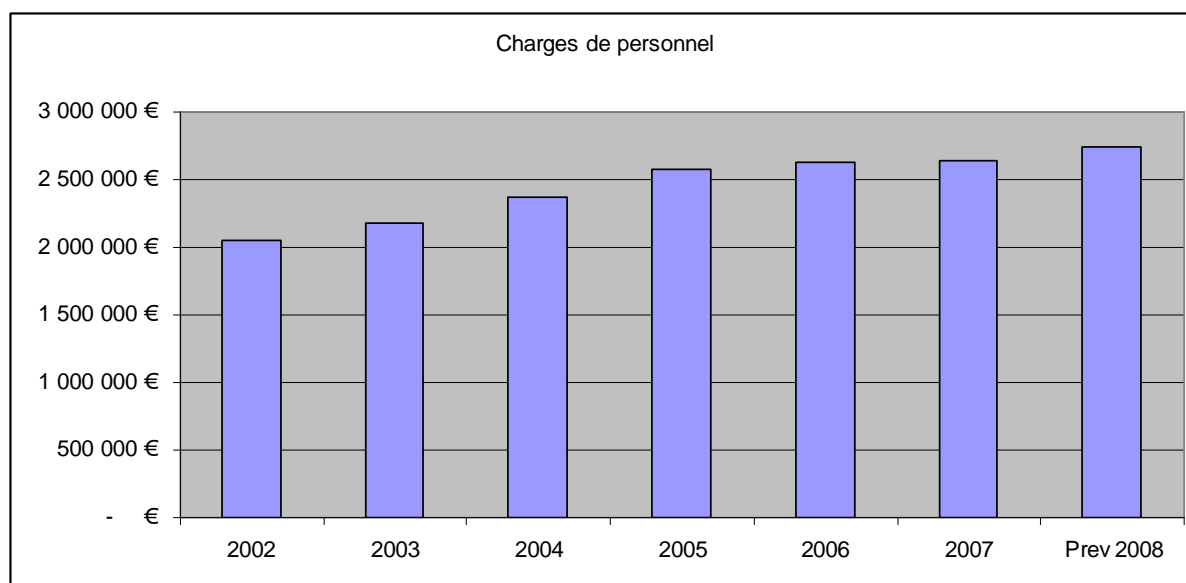
⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2007 était de 2.634.178 €.*

*Au niveau des prévisions, la progression s'établit à 3,5 %. Il convient de noter qu'un retraitements comptable de l'attribution des chèques déjeuners conduit à une augmentation d'environ 35.000 € en volume.*

*Cette prévision tient compte d'une augmentation de 0,8 % de la valeur du point de rémunération de la fonction publique et du glissement vieillesse technicité (GVT) consécutif aux différents avancements d'échelon ou de grade.*

*Les frais de personnel ont représenté 44,7 % des dépenses de fonctionnement réelles en 2007.*



- **Les charges de gestion courantes** (chapitre 65) recouvrent pour l'essentiel les contributions obligatoires aux organismes intercommunaux (PNRVN, SDIS, SIVU du Wintersberg, Syndicat Zinsel du Nord) mais également les subventions versées aux associations (directes ou avantages en nature). Ce poste est ainsi estimé à 1.378.320 € pour 2008 par rapport 1.428.460 € en 2007.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2007 était de 1.407.376 €.*

*La prévision de dépense pour l'article 6558 est nettement réduite dans la mesure où des crédits qui y ont été affectés en 2007 dans le cadre du solde des transferts de compétence eau et assainissement au SDEA ne sont pas renouvelés.*

**Ainsi, la prévision totale des DEPENSES DE GESTION DES SERVICES est en recul de 0,8 % au stade du budget primitif.**

- **Les charges financières** (chapitre 66) s'établissent à 153.500 € par rapport à 185.200 € en 2007.

⇒ OBSERVATION :

*La dépense réalisée en 2007 était de 155.159 €.*

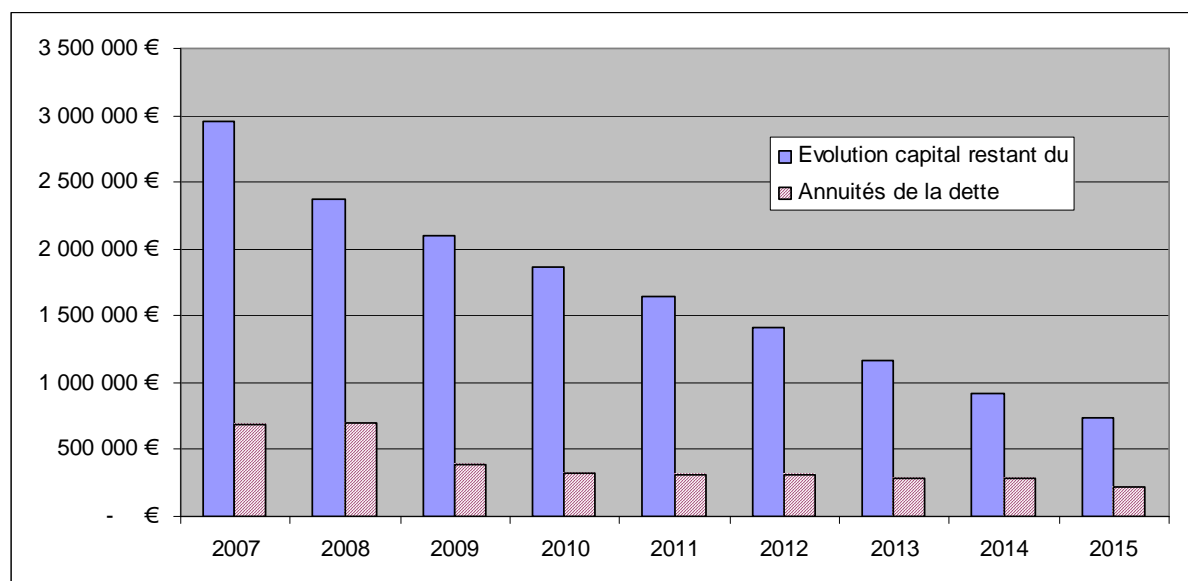
*La charge de l'intérêt de la dette reste stable en 2008 dans la mesure où aucun emprunt nouveau n'a été contracté.*

*Une réserve de crédit est prévue en cas de mobilisation de la ligne de trésorerie.*

*Ce poste ne représente néanmoins que 2,55 % des dépenses réelles de fonctionnement.*

Au niveau de l'endettement de la commune, il convient de noter que plusieurs prêts importants viennent à échéance en 2008.

Ainsi, sans nouvel emprunt au cours de l'exercice, le service de la dette passera d'une annuité **de 715.287 € en 2008 à 393.446 € en 2009.**



➤ **Les charges d'amortissements** (chapitre 68) s'établissent à 227.300 € par rapport à 199.311 € en 2007.

⇒ OBSERVATION :

*Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement pour les biens et matériels concernés et vient participer à l'autofinancement des investissements.*

*Elle contribue à former une part de l'autofinancement direct des dépenses de fonctionnement.*

*Pour mémoire, seuls les biens renouvelables font l'objet d'un amortissement. Les travaux de voirie ou les investissements immobiliers ne sont pas amortissables pour les communes.*

\*\*\*\*\*

<b>Dépenses par fonction (hors virement investissement et amortissements)</b>	
<b>Fonction</b>	<b>2008</b>
Non ventilables	172 700 €
Administration générale	1 442 800 €
Sécurité et salubrité publique	286 400 €
Enseignement et formation	445 430 €
Culture	700 290 €
Sports et jeunesse	1 225 070 €
Interventions sociales et santé	62 790 €
Famille	81 430 €
Logement	64 200 €
Aménagement et services urbains, environnement	1 272 090 €
Action économique	257 800 €

## Recettes de fonctionnement

**Les prévisions totales de recettes s'élèvent à 7.400.000 €** par rapport à une prévision de 7.595.000 € en 2007 et une réalisation de 8.096.000€.

- **Les produits des services et du domaine** sont estimés à 1.269.800 €, par rapport à 1.374.150 € en 2007.

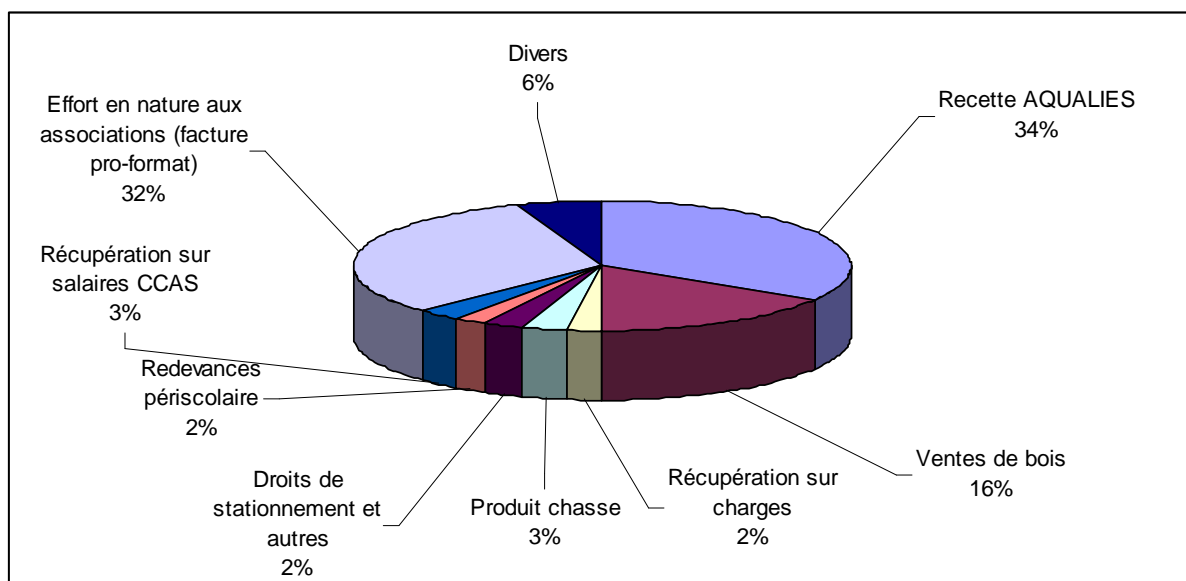
⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2007 était de 1.455.877 €*

*Les principaux postes de recettes sont :*

- *Les coupes de bois pour une estimation de 200.000 €,*
- *Le produit des entrées à la piscine pour une estimation de 410.000 €*
- *Les remboursements de frais pour plus de 400.000 € (avantages en nature associations, récupération sur charges, etc...)*

*La ventilation prévisionnelle par origine de ces recettes 2008 se répartit comme suit :*



➤ **Les impôts et taxes** (y compris le prélèvement sur le produit des jeux) sont évalués à 4.552.700 € avec une prévision limitée à 2.250.000€ pour le produit des jeux ,

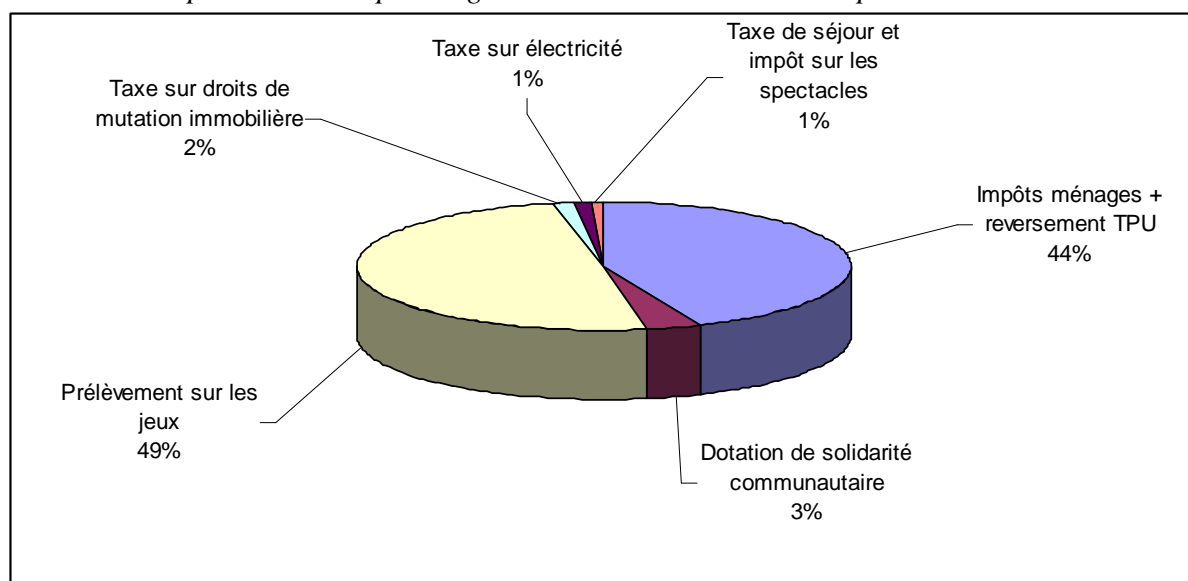
⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2007 était de 4.667.935 €.*

*Ce poste de recettes est donc en recul par rapport à 2007 pour tenir compte notamment :*

- *d'une réduction du reversement de TPU validé en décembre 2007,*
- *d'une prévision prudente au niveau du produit du prélèvement sur les jeux,*

*La ventilation prévisionnelle par origine de ces recettes 2008 se répartit comme suit :*

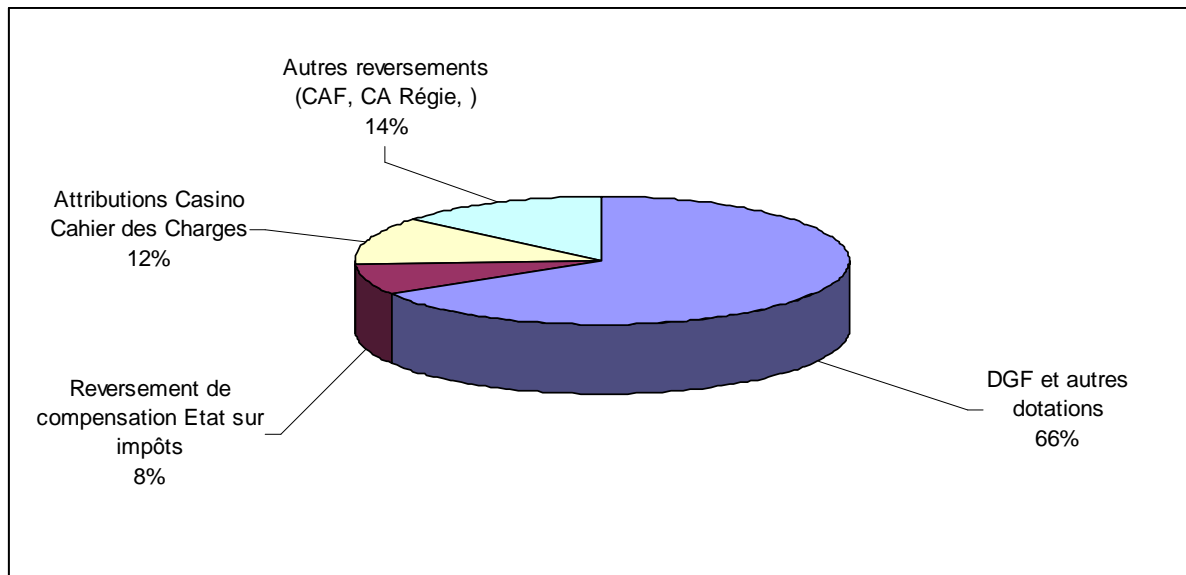


➤ **Les dotations et subventions** s'élèvent à 1.218.500 € par rapport à 1.270.600 € en 2007,

⇒ OBSERVATION :

*La recette réalisée pour ce chapitre en 2007 était de 1.270.238 €.*

*La ventilation prévisionnelle par origine de ces recettes 2008 se répartit comme suit :*



- **Les autres produits de gestion courante (loyers versés) sont estimés à 344.200 €, en progression par rapport à 2007 (309.273 € réalisés en 2007).**

*Cette recette concerne le revenu des immeubles de la commune dont notamment 299.600 € issus des locations de logements et locaux propriétés de la ville (logements de fonction Casino, Bureau Central),*

**L'autofinancement prévisionnel dégagé pour l'exercice s'élève au stade prévisionnel à 1.162.600 €, chiffre auquel il convient d'ajouter les dotations aux amortissements pour 227.300 €, soit un total de :**

**1.389.900 €**

M. le Maire remercie M. BONNEVILLE pour cette présentation synthétique et présente les propositions en matière d'investissement.

## Les orientations du programme d'investissement

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2008.

Il convient de relever que le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal **prévoit 3.215.000 € de dépenses nouvelles.**

Le programme d'investissement s'appuie sur les orientations prioritaires définies comme suit :

### Engagement de la 4<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville

Les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche du Projet de Ville sont achevés depuis l'automne 2007. Quelques finitions et adaptations restent à être réalisées ainsi que le paiement des soldes des marchés de travaux.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont le rapport d'exécution a été présenté ci-dessus.

Les études préalables à la réalisation de la 4<sup>ème</sup> tranche ont débuté fin 2007 et la phase « PROJET » pourra être présentée au Conseil Municipal en mai 2008.

Dans sa globalité, la 4<sup>ème</sup> tranche concerne tous les espaces publics compris entre le parc du Casino et la route de Reichshoffen par l'avenue Foch.

Au stade actuel des estimations, le coût global de ces aménagements sera de l'ordre de 2,5 M €.

Il est proposé de scinder la 4<sup>ème</sup> tranche en plusieurs phases.

Pour les exercices 2008 et 2009 il est proposé de réaliser les engagements dans les secteurs suivants :

- Tronçon Avenue Foch du parc du Casino jusqu'au Grand Hotel,
- Rue Soeur Eppinger,
- Parking Jean Marchi y compris mise en valeur des vestiges archéologiques,
- Abords de l'église Saint Martin.

Le comité de pilotage constitué pour ce projet se réunira prochainement pour prévalider les choix techniques.

En terme de calendrier, il est prévu de lancer la consultation des entreprises en juin 2008 pour un démarrage effectif des travaux en octobre 2008. Ce calendrier permettra certainement de bénéficier de bonnes conditions de prix.

Une nouvelle autorisation de programme a été créée pour ce projet et une enveloppe de 554.000 € est inscrite au titre des crédits de paiement.

### **Poursuivre des travaux de gros entretien de voirie et d'éclairage public en parallèle avec le Projet de Ville**

Conformément aux orientations retenues, un effort plus soutenu sera consacré aux travaux d'amélioration de l'éclairage public et de gros entretien de voirie dans les quartiers périphériques.

Ce programme pluriannuel a permis de réaliser :

- La réfection de la rue du Nord entre rue de la Vallée et rue des Chasseurs,
- La réfection des trottoirs rue des Cerisiers et des Noyers,
- Un enduit bicouche rue de la Chapelle, chemin des Pierres et route de la Lisière,

Sont à achever dans les semaines à venir :

- La réfection en enrobé mince de la rue des Châtaigners et Alisiers,
- L'aménagement sommaire en stationnement de la propriété MUTHS,

Pour l'exercice 2008, une nouvelle enveloppe de 150.000 € est prévue au programme VRD. En outre, une enveloppe de 300.000 € est prévue pour l'aménagement du tronçon de la rue de la forêt desservant le futur lotissement.

Enfin, le Conseil Général a très récemment donné l'autorisation d'élargir les trottoirs au niveau du pont SNCF route de France. Cet aménagement permettra de sécuriser le passage pour les piétons.

En marge de ce programme, un effort de mise aux normes et d'amélioration des éclairages de Noël est programmé pour 50.000 €.

### **Poursuite d'un programme d'acquisitions foncières d'opportunité permettant d'envisager de nouveaux aménagements**

En 2007, la commune a saisi l'occasion d'acquérir **une partie du terrain attenant à la maison forestière route de France**. Cette emprise foncière permet d'envisager un nouvel accès au cimetière, un réaménagement du parking actuel et de l'espace columbarium. Le montant prévisionnel est de 121.000 € après arpentage. En outre, l'ancien transformateur de la Régie désaffecté pourrait être démoli. Le montant prévisionnel est de

Par ailleurs, la commune a été saisie de deux opportunités d'acquisition supplémentaires :

**Les locaux de la Poste et l'ancien centre de tri.** La filiale immobilière de la Poste souhaite se séparer rapidement de cet ensemble immobilier composé du bureau de poste, d'un logement au 1<sup>er</sup> étage et du centre de tri désaffecté. Le montage proposé conduit à maintenir le bureau public actuel sous forme de location, le reste des bâtiments étant cédé après travaux séparatifs à la charge de la Poste.

Cette acquisition permettrait à la commune de disposer d'une emprise foncière venant compléter celle du Bureau Central et de l'immeuble GLASS voisin. Une enveloppe de 515.000 € est prévue au budget primitif à cet effet

**L'ancienne gare est également cessible.** Cet immeuble est désormais complètement désaffecté puisque la halte écodurable vient remplacer également le local à vélo. Le bâtiment pourrait être acquis pour un montant d'environ 80.000 €.

### **Création de trois nouveaux programmes d'investissement**

#### **Modernisation de la Maison des Arts et des Congrès.**

Un avant-projet détaillé a été validé par le Conseil Municipal dans ce sens en juillet 2005. Il est proposé de faire actualiser ce dernier et de confirmer ou modifier les options d'aménagements décidés.

Par ailleurs, compte tenu du délai d'étude et de l'impact sur l'exploitation de l'équipement, il reviendra au Conseil municipal d'arrêter dans les semaines à venir un calendrier d'exécution.

#### **Plan Local d'Urbanisme.**

Le POS révisé en 1993 devra être transformé en PLU à moyen terme. Les délais de réflexion et de procédure étant relativement longs, il est proposé de lancer en 2008 le choix de l'assistant à maître d'ouvrage pour ce projet.

#### **Développement durable.**

Il est proposé d'identifier dans un programme nouveau, les investissements réalisés en matière de développement durable.

Une enveloppe de 60.000 € est prévue dans ce sens.

Sont notamment prévus :

- Le diagnostic de performance énergétique de l'ensemble des bâtiments,
- Une étude d'implantation de panneaux photovoltaïques,
- Le raccordement des vestiaires du stade et du club-house du tennis à la chaufferie au bois
- Des travaux d'arrosage automatique.

Par ailleurs, un bilan des actions courantes engagées par la commune sera régulièrement présenté.

<b>Maintenir un effort régulier d'entretien du patrimoine immobilier et de renouvellement régulier des matériels et de l'équipement des services</b>
--

Diverses enveloppes budgétaires seront affectées aux principales dépenses décrites ci-dessous :

<b>PROGRAMME</b>	<b>NATURE</b>	<b>CREDIT PROPOSE</b>
Administration générale	Matériel informatique, logiciels et mobilier	36.500 €
Patrimoine immobilier	Ravalement de façade Bureau Central (participation ville au syndic de copropriété)	65.000 €
	Chauffage salle du conseil + remplacement chaudière MF Heidenkopf	14.000 €
Culture	Remplacement alarme incendie, intrusion maison de l'archéologie et standard téléphonique	15.000 €
	Reconstruction expéridrôme suite à sinistre	10.000 €
Enseignement	Travaux de peinture, revêtement de sol et équipement dans les écoles	42.000 €
Sport	Traitement antidérapant piscine	8.000 €
	Remplacement robot aspirateur piscine	15.000 €
	Auvent arrière gymnase et réfection escaliers arrière	14.000 €
Edifices culturels	Remplacement moteurs des cloches église catholique	7.000 €
	Mise en lumière église protestante	25.000 €
Matériels et véhicules	Diverses acquisitions et compléments (hordodateur, tondeuse autoportée...)	30.000 €
	Vidéosurveillance selon priorités	10.000 €
Aménagements urbains divers	Fontaine golf sur pistes + remplacements jeux + bacs à fleurs et mobilier urbain	25.000 €

D'autres crédits sont répartis au sein des différents programmes conduisant à une prévision de dépenses d'investissement de (reports et opérations nouvelles) :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES			RECETTES		
			REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL	REPORTS 2007	Propositions nouvelles	TOTAL
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	4 300,00 €	1 078 000 €	1 082 300,00 €	3 000,00 €	4 472 790,00 €	4 475 790,00 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	386 000,00 €	495 400 €	881 400,00 €	- €	27 710,00 €	27 710,00 €
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	4 000,00 €	36 500 €	40 500,00 €	- €	- €	- €
104	Enfance et jeunesse	Travaux et matériels liés au fonctionnement de services à destination des enfants et de jeunes	€ -	€ -	- €	- €	- €	- €
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	25 300,00 €	88 000 €	113 300,00 €	- €	- €	- €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	15 000,00 €	47 800 €	62 800,00 €	43 600,00 €	- 13 800,00 €	29 800,00 €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	17 000,00 €	42 100 €	59 100,00 €	- €	- €	- €
109	Sport	Matériels et bâtiments sportifs dont modernisation piscine	14 700,00 €	45 200 €	59 900,00 €	12 900,00 €	100,00 €	13 000,00 €
111	Edifices cultuels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices cultuels et du cimetière	8 000,00 €	37 900 €	45 900,00 €	- €	- €	- €
112	Celtic	Travaux dans le secteur Celtic	€ -	€ -	- €	- €	8 350,00 €	8 350,00 €
113	Aménagement et projet urbain	Tous travaux et matériels lié aux aménagements des espaces publics	525 500,00 €	565 900 €	1 091 400,00 €	104 200,00 €	300,00 €	104 500,00 €
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	278 800,00 €	531 100 €	809 900,00 €	- €	- €	- €

115	Nouvelles technologies et informatique	Site internet et SIG	4 600,00 €	€ -	4 600,00 €	- €	- €	- €
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	123 000,00 €	40 800 €	163 800,00 €	- €	2 750,00 €	2 750,00 €
118	Sinistres	Travaux suite à sinistres déclarés assurance DO	86 800,00 €	€ -	86 800,00 €	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	16 000,00 €	35 000 €	51 000,00 €	2 100,00 €	- €	3 100,00 €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	20 000,00 €	50 300 €	70 300,00 €	- €	- €	- €
123	PLU	Plan Local d'Urbanisme	€ -	25 000 €	25 000,00 €	- €	- €	- €
124	Développement Durable	Investissements en matière de développement durable	€ -	60 000 €	60 000,00 €	- €	- €	- €
125	Modernisation LARC	Etudes et travaux LARC	€ -	37 000 €	37 000,00 €	- €	- €	- €
	<b>TOTAUX</b>		<b>1 529 000 €</b>	<b>3 216 000 €</b>	<b>4 745 000,00 €</b>	<b>245 800,00 €</b>	<b>4 498 200,00 €</b>	<b>4 745 000,00 €</b>

Soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à

**4.745.000 €**

La totalité de ces dépenses (reports + propositions nouvelles) seront financées à hauteur de :

- **1.389.900 €** par l'épargne et les amortissements issus de la section de fonctionnement soit 29 %,
- **1.763.158 €** résultant de l'affectation du résultat 2007, soit 37 %
- **525.100 €** de recettes propres à la section d'investissement (FCTVA, TLE, amortissements) soit 11 %,
- **271.842 €** par les subventions et participations soit 5 %,

**Et un emprunt d'équilibre de : 795.000 € représentant 18 % des sources de financement.**

**A noter :** un certain nombre de subventions peuvent être obtenues pour différents projets programmés. Toutefois, leur inscription budgétaire n'est proposée qu'après notification. Ces financements externes viendront réduire le recours à l'emprunt.

Avant d'engager le débat concernant l'adoption du budget principal, M. le Maire rappelle quelques observations émises en commissions :

- La prévision en matière de frais de personnel est à effectif constant, à l'exception des besoins saisonniers renouvelés chaque année.
- La part de ces dépenses dans les dépenses réelles de la commune doit être maintenue dans une fourchette comprise entre 44 % et 46 %.
- Plusieurs soldes de subventions restent à être encaissés notamment au niveau du FISAC qui sera relayé au niveau intercommunal par une OCM.
- Le détail des travaux de gros entretien de voirie dans les quartiers périphériques n'est pas arrêté précisément. Un marché à bon de commande permettra de répondre aux priorités recensées.
- Suite à l'acquisition d'un terrain attenant à la Maison Forestière Route de France, il conviendra d'étudier la création d'un nouvel accès au cimetière en prolongement de l'élargissement des trottoirs au droit du pont, récemment accepté par le Conseil Général.
- Les enveloppes budgétaires prévues au niveau des acquisitions foncières n'impliquent en aucun cas que les acquisitions sont décidées. Il s'agit d'opportunités sur lesquelles les élus devront se prononcer dans les semaines à venir.

M. le Maire encourage tous les élus à signaler à l'Adjoint au Maire, M. WAECHTER, ou au service technique, tout problème concernant des travaux d'entretien de voirie et d'éclairage public, même si une réponse rapide ne peut pas toujours être apportée.

## DEBAT

Avant d'aborder l'examen des projets de budgets annexes, M. le Maire cède la parole à M. BURT qui rappelle le souhait marqué de son groupe de voir réaliser des travaux de gros entretien de voirie dans les quartiers périphériques. Un tel programme de travaux n'est pas explicitement précisé au stade du budget.

Son groupe approuve les réserves de crédit prévues pour l'immeuble de la Poste et de la gare en vue d'une éventuelle préemption.

Sont également approuvées par son groupe, les prévisions en vue de la modernisation de la Maison des Arts et des Congrès et de la transformation du POS en PLU.

Il regrette cependant que l'étude relative à la création d'une plateforme de compostage ne soit pas prise en compte dans ce projet de budget.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'envisager une préemption au niveau du bâtiment de la Poste ou de la Gare. C'est justement pour éviter une telle issue que les crédits sont prévus dès le budget primitif. Une acquisition à l'amiable est à privilégier.

Concernant les travaux de gros entretien dans les quartiers périphériques, il rappelle qu'une enveloppe de 150.000 € pour un marché à bon de commande est prévue au budget.

L'inquiétude du groupe « l'Avenir Ensemble » n'est donc pas justifiée.

La commission compétente du Conseil Municipal sera saisie de propositions. Cette dernière soumettra pour approbation à l'assemblée délibérante, les priorités à traiter.

Enfin, une enveloppe de 60.000 € est prévue dans le cadre du nouveau programme Développement Durable. Bien que ce point ne soit pas explicitement précisé, une étude en vue de la création d'une plateforme de compostage peut être envisagée. L'adjointe au Maire Mme WENDLING est chargée d'établir un projet pluriannuel d'actions à mener dans ce domaine.

Là également, le Conseil Municipal tranchera sur les priorités à mettre en œuvre.

Malgré ces précisions et pour les raisons évoquées ci-dessus, M. BURT indique que son groupe votera contre l'adoption de ce budget.

M. le Maire conclut le débat en estimant que les motifs invoqués pour s'opposer à l'adoption du budget lui semblent plutôt futiles. Il en prend acte.

## BUDGETS ANNEXES PRIMITIFS 2008

Ils sont au nombre de 4 pour l'exercice 2008.

Les orientations budgétaires pour les services transférés au SDEA au titre de l'eau et de l'assainissement ainsi que la politique tarifaire feront l'objet d'une présentation devant la commission « géographique » compétente.

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GRIES***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 349.246,09 € en fonctionnement
- 611.340,64 € en investissement

Un crédit de réserve de 8.500 € est prévu en cas d'achat de terrain et 67.000 € pour les frais d'études actuellement en cours par la SEMHA. Ces études étant préfinancées dans le cadre du mandat confié, la prévision budgétaire ne sera exécutée que si le projet n'est pas poursuivi.

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PRES***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 178.948,57 € en fonctionnement
- 150.748,57 € en investissement

Près de 316.310,04 € H.T. de ventes de terrains ont pu être réalisées en 2007. Il reste un terrain d'une valeur de 86.000 € H.T. à commercialiser.

### ***LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORET***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 570.000 € en fonctionnement
- 570.000 € en investissement

Un emprunt de préfinancement de 300.000 € avec différé d'amortissement pour les acquisitions foncières a été contracté fin 2007.

Le comité de pilotage compétent pour ce projet se réunira dans les semaines à venir pour valider les options d'aménagement présentées.

### ***LE BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE AU BOIS***

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

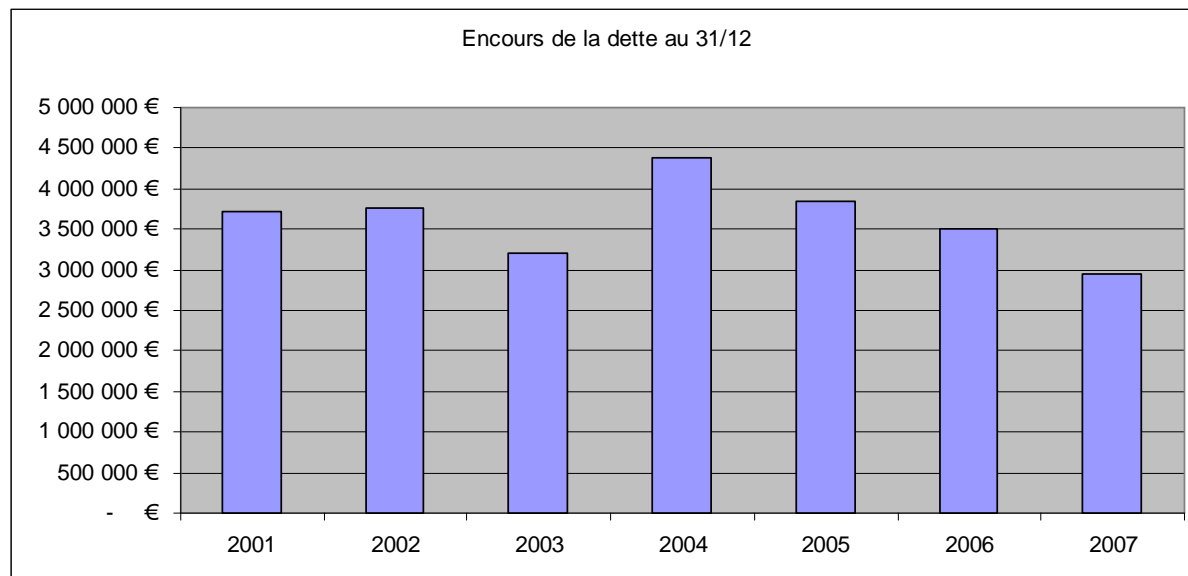
- 302.000 € en fonctionnement
- 136.000 € en investissement

L'exploitation confiée à ELYO Nord Est prendra fin en octobre 2008. Le comité de pilotage compétent pour ce projet sera saisi prochainement du projet de renouvellement du contrat d'exploitation.

Par ailleurs, suite aux difficultés de mise en route de l'équipement, le conseil municipal sera appelé à modifier les tarifs de vente d'énergie en fonction du bilan dressé en fin de saison de chauffe.

## L'ETAT DE LA DETTE ET PROPOSITIONS D'EMPRUNTS 2008

Au titre du budget principal, l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2008 s'élève à 2.949.000 €, soit 670 € par habitant.



Au stade du budget primitif, le recours à l'emprunt est estimé à 795.000 € pour le budget principal.

M. le Maire ne disposant pas de délégation du Conseil Municipal en matière de passation d'emprunts, la passation de ce contrat fera l'objet d'une délibération particulière du Conseil Municipal après consultation des établissements bancaires.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 mars 2008,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 janvier 2008,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commissions Réunies du 2 avril 2008,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement des 5 budgets,

Après en avoir délibéré,

**adopte à la majorité absolue par 22 voix pour et 4 voix contre**

(Mmes **BRENDEL-KOEHLER, BUCHHEIT, MM. BURT et VANOVERBEKE**):

- a) le budget principal à un montant total de 12.145.000 € dont 4.745.000 € en investissement et 7.400.000 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des 3 impôts directs locaux de 1.985.700 €, y compris le produit du reversement de la taxe professionnelle, et le produit de l'emprunt de 795.000 € pour le financement de l'investissement, le virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 1.162.600 €,

**adopte à l'unanimité :**

- b) le budget annexe lotissement GRIES à un montant de 960.586,73 € équilibré,

**adopte à l'unanimité :**

- c) ce budget annexe lotissement des PRES à un montant de 329.697,14 € équilibré,

**adopte à l'unanimité :**

- d) le budget annexe lotissement de la FORET à un montant de 1.140.000 € équilibré,

**adopte à l'unanimité :**

- e) le budget annexe chaufferie au bois à un montant de 438.000 € équilibré, dont 34.200 € de dépenses d'investissement reportées et 113.300 € de recettes d'investissement reportées.

**7. Bilan 2007 du CCAS et subvention d'équilibre 2008.**

L'adjointe au Maire Mme WEISS expose :

Le bilan 2007 laisse apparaître un solde d'exécution positif de 8.694 € qui sera repris après l'adoption du compte administratif.

Le projet de budget 2008 du CCAS joint en annexe tient notamment compte en dépenses des inscriptions suivantes :

- 32.400 € de frais de personnel mis à disposition du budget général (25 % du poste Etat-Civil Vie Sociale et 66 % du poste d'animatrice Qualité de Vie),
- 18.000 € au titre des colis de Noël des personnes âgées (montant individuel fixé à 25 € par colis)
- 2.500 € au titre des secours d'urgence et des prestations " tickets service ",
- 2.100 € au titre des secours mensuels,
- 3.500 € au titre de diverses subventions à des associations oeuvrant dans le domaine social.

Afin d'assurer la cohérence des compétences exercées, le CCAS prend en charge, les dépenses et recettes liées aux activités du groupe Qualité de Vie à destination des seniors.

Ainsi, le budget est désormais présenté sur la base de deux fonctions : action sociale et qualité de vie.

Le budget étant néanmoins commun, la participation de la commune n'est pas distinguée.

DEPENSES		RECETTES PROPRES
ACTION SOCIALE	44 140 €	27 595 €
QUALITE DE VIE	38.260 €	4 500 €
PARTICIPATION COMMUNE	- €	50 305 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 400 €</b>	<b>82 400 €</b>

L'équilibre du budget 2008 du CCAS est obtenu grâce à une subvention prévisionnelle de la Ville pour un montant de 50.305 €.

Les produits propres aux deux activités sont essentiellement constitués d'une part des concessions au cimetière (4.500 €), de l'impôt sur les spectacles (7.000 €) et du produit de la caisse des orphelins provenant du Casino ( 12.409 € versés en 2007).

Les activités Qualité de Vie sont financées à 50% par les bénéficiaires (hors frais de personnel) pour une recette estimée à 4.500 €.

En 2008, le CCAS prend également en charge des frais de formation de visiteurs à domicile. Cette formation a pour objectif de permettre à des bénévoles de soulager ponctuellement les familles ayant en charge des personnes âgées dépendantes.

Le budget total est équilibré en recettes et en dépenses à un montant de 82.400 €

Mme WEISS rappelle que la réunion d'installation du CCAS aura lieu le Mardi 8 avril 2008 à 18h30.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de l'adjointe au Maire Mme WEISS, par référence à la note de présentation du 28 mars 2008,

Vu l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2008 du CCAS élaboré sur les bases du débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'attribuer au profit du CCAS au titre de l'exercice 2008 une subvention d'équilibre de 50.305 €,
- b) de maintenir la répartition du produit des concessions de cimetière à hauteur de 1/3 au profit du CCAS et 2/3 au profit du budget communal.
- c) d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2008, chapitre 65.

**8. Bilan 2007 et subvention de fonctionnement et d'investissement 2008 au Relais Culturel.**

M. el Maire expose :

L'association de gestion du Relais Culturel s'est engagée en 2007 dans deux partenariats avec la commune et le Conseil Général du Bas Rhin.

Il s'agit de conventions de partenariats fixant divers objectifs à atteindre sur une période de trois ans.

Les dispositions principales concernant la commune sont détaillées ci-dessous :

**A. Gestion en tant qu'équipement culturel de la Ville de Niederbronn-les-Bains.**

- ⇒ La saison culturelle devra comporter entre 12 et 15 spectacles vivants variés pour tous publics et « Jeune Public » en temps scolaire, faisant appel à des artistes professionnels combinant musique, danse, théâtre et toute autre forme d'art innovante ou originale dans le domaine artistique. La composition de cette dernière devra être conforme à la convention d'objectifs tripartite signée avec le Conseil Général du Bas Rhin.
- ⇒ La programmation et l'organisation d'au moins 3 spectacles faisant intervenir des artistes de notoriété nationale ou internationale figureront dans cette programmation,
- ⇒ L'organisation, au moins une fois pendant la durée de la présente convention d'une programmation culturelle ou artistique coordonnée dans un domaine laissé à la libre appréciation de l'association. Cet évènement fera l'objet d'un budget particulier.
- ⇒ Programmation d'une animation musicale estivale hebdomadaire de plein air (guinguette).

**B. Gestion en tant qu'équipement destiné à l'accueil de séminaires, congrès, festivités, manifestations associatives et privées.**

- ⇒ Optimisation de l'occupation de l'équipement en fonction des ressources humaines existantes,
- ⇒ L'organisation en rapport avec l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains ou tout autre partenaire, de séminaires et congrès ou toutes autres manifestations destinées à attirer une clientèle dans la commune,
- ⇒ Actions engagées en terme de promotion de l'équipement,

C. Gestion en tant qu'équipement destiné à favoriser l'émergence et le développement d'une vie culturelle locale en partenariat avec d'autres structures culturelles ou associatives.

- ⇒ La mise en œuvre d'un partenariat étroit avec les structures culturelles voisines ou du territoire (Scènes du Nord).
- ⇒ L'accompagnement au développement d'actions culturelles émanant d'associations locales ou du proche territoire après accord du conseil d'administration.

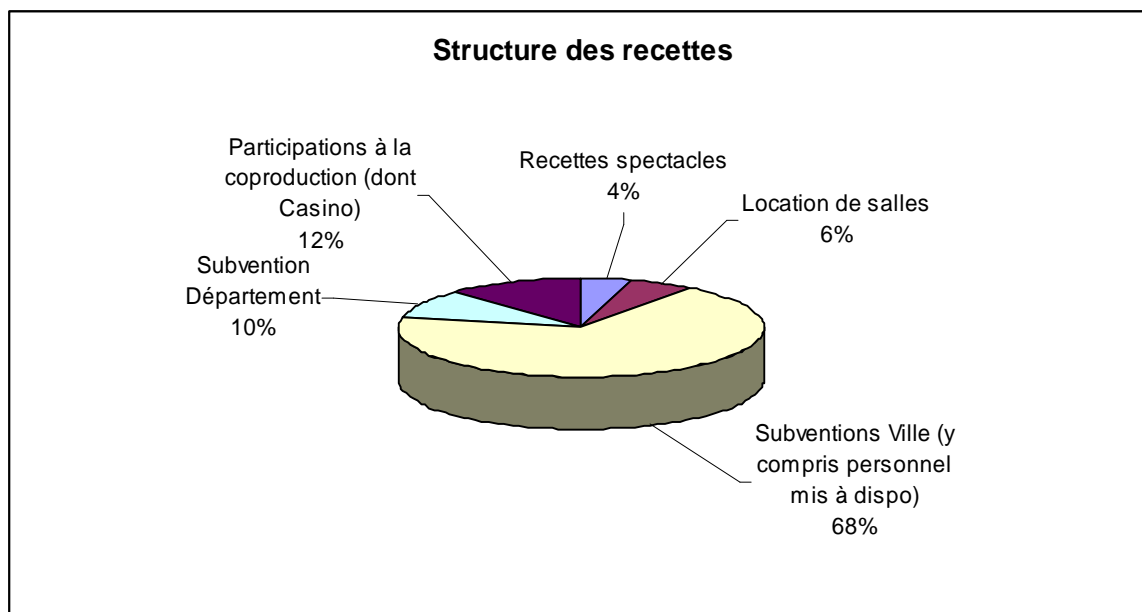
\*\*\*\*\*

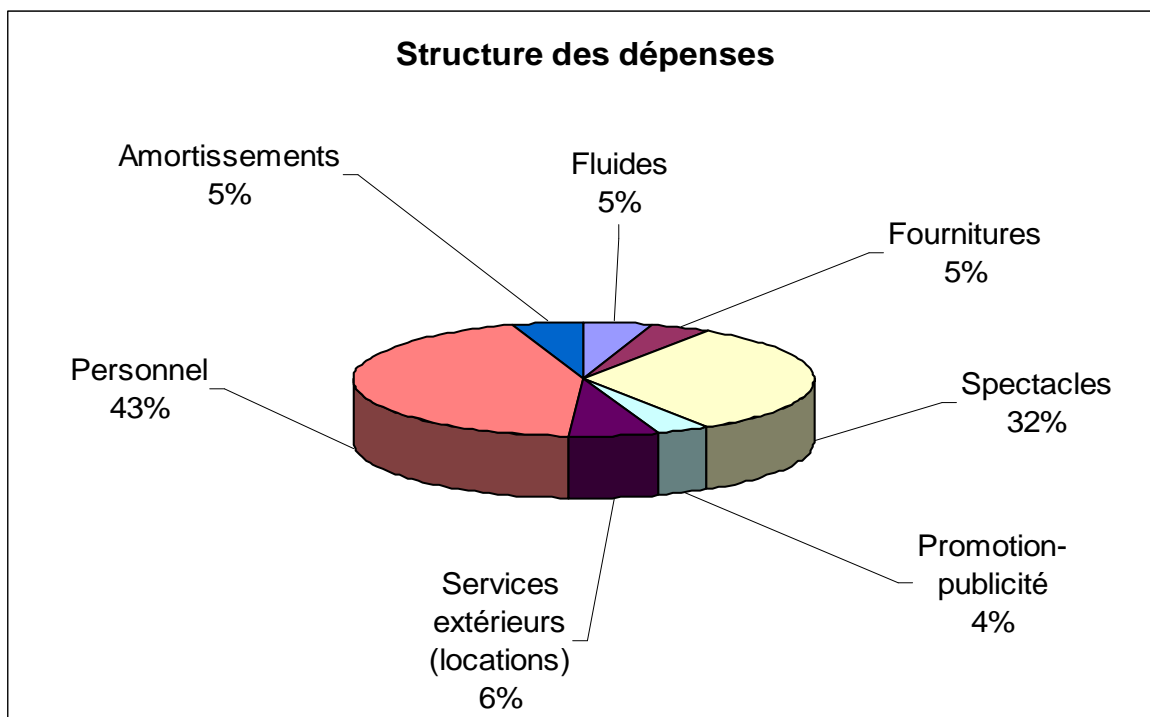
Le bilan 2007 du Relais Culturel s'établit comme suit :

• Dépenses prévues	414.000 €
• Dépenses réalisées	420.737 €
• Recettes prévues	414.000 €
• Recettes réalisées	432.923 €

**soit un excédent d'exploitation 2007 de 12.186 € représentant 2,9 % du budget prévisionnel.**

La ventilation des dépenses et recettes 2007 réalisées se décline comme suit :





La mise à disposition de personnel communal, soit 3,6 ETP (équivalent temps plein) représente 25 % des charges de fonctionnement de la structure.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2008 prévoit en recettes et en dépenses un montant de 456.150 €, soit une augmentation de 10,1 % par rapport au prévisionnel 2007.

Cette augmentation est due pour 35.000 € à l'organisation en 2008 de deux événements à caractère exceptionnel : le festival « Rêves de mômes » et le festival « Vents du Nord » (musique d'harmonie).

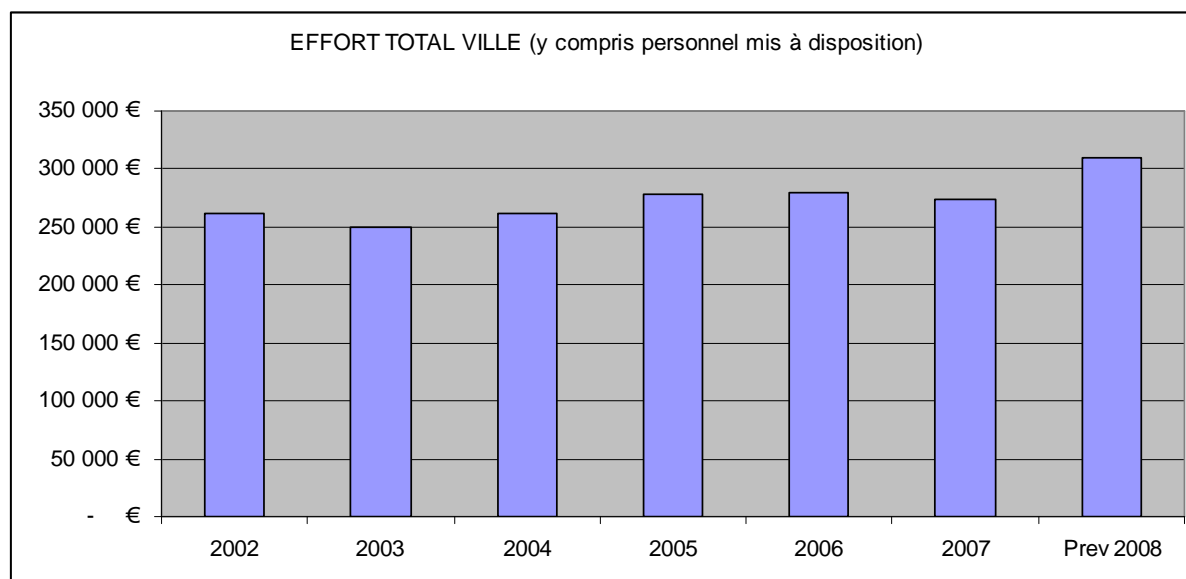
Il convient également de noter qu'à compter du 23 mars 2008, l'exploitant doit respecter strictement de nouvelles règles de sécurité, notamment en ce qui concerne la présence permanente de personnel qualifié en sécurité incendie. Cette prestation pourrait être assurée par un partenaire externe. Pour 7 h d'intervention, le coût est estimé à 147 € HT.

Pour assurer l'équilibre, le Relais Culturel sollicite une subvention de fonctionnement de

**195.000 €**

L'emploi de la subvention communale sur les sept derniers exercices se décline comme suit :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Prev 2008
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
SUBVENTION VILLE (TVA à 2,10%)	133 716 €	133 366 €	128 880 €	141 840 €	128 800 €	128 000 €	128 000 €
SUBVENTION VILLE (TVA à 19,60%)	33 429 €	33 341 €	32 220 €	35 460 €	33 200 €	32 000 €	32 000 €
Participation festivals 2008	- €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000 €
<b>SUBVENTION VOTEE</b>	<b>167 145 €</b>	<b>166 707 €</b>	<b>161 100 €</b>	<b>177 300 €</b>	<b>166 000 €</b>	<b>160 000 €</b>	<b>195 000 €</b>
<b>SUBVENTION "REMBOURSEE"</b>	<b>- €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL SUBVENTION UTILISEE</b>	<b>167 145 €</b>	<b>150 707 €</b>	<b>161 100 €</b>	<b>177 300 €</b>	<b>166 000 €</b>	<b>160 000 €</b>	<b>195 000 €</b>
dont SUBVENTION MUNICIPALE	129 289 €	106 207 €	117 249 €	136 606 €	136 606 €	133 674 €	169 536 €
dont CASINO (concerts de haut niveau)	12 196 €	12 196 €	12 196 €	- €	- €	- €	- €
dont CASINO (reversement jeux)	25 660 €	32 304 €	31 656 €	30 266 €	29 394 €	26 326 €	25 464 €
Personnel mis à disposition	<b>95 000 €</b>	<b>99 000 €</b>	<b>101 000 €</b>	<b>108 000 €</b>	<b>115 162 €</b>	<b>119 588 €</b>	<b>15 000 €</b>
<b>SUBVENTION DIRECTE</b>	<b>167 145 €</b>	<b>150 707 €</b>	<b>161 100 €</b>	<b>166 872 €</b>	<b>166 000 €</b>	<b>160 000 €</b>	<b>195 000 €</b>
	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Prev 2008</b>
EFFORT TOTAL VILLE (y compris personnel mis à disposition)	262 145 €	249 707 €	262 100 €	277 916 €	280 200 €	274 200 €	310 000 €



L'association sollicite par ailleurs une subvention d'équipement de 21.377 € HT en vue :

- De l'achat de matériel son et éclairage,
- De l'achat d'un PC de bureau performant,

L'ensemble des données de bilan et de perspectives sont reproduites en annexe des présentes.

M. le Maire rappelle les principales observations émises en commission :

- Une part de subvention exceptionnelle de 35.000 € est accordée en vue de la participation du Relais Culturel au festival « Rêve de mômes » programmé en août 2008 et au festival « Vents du Nord » programmé fin juin.
- Une décision politique définitive quant à la programmation des travaux de modernisation et d'extension devra être prise avant l'été pour que le Relais puisse d'ores et déjà prendre en compte une période de fermeture avant la préparation de la saison culturelle mais également prévenir les locataires de l'équipement. Un comité de pilotage de ce projet sera constitué le moment venu.

Mme BUCHHEIT s'interroge sur le niveau de recettes issu de la billetterie et plus particulièrement sur celui observé dans d'autres structures culturelles comparables.

M. le Maire indique qu'il ne dispose pas d'éléments d'information dans ce domaine. Il rappelle néanmoins que le prix payé par les usagers est relativement bas et qu'il est difficile, voire impossible pour certains spectacles d'équilibrer le bilan.

M. BURT intervient au nom du groupe l'Avenir Ensemble en indiquant que, compte tenu de l'annonce faite par le Maire d'envisager à court terme le projet de modernisation de cet équipement, il approuvera le projet de subvention 2008.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 28 mars 2008,

Vu les pièces justificatives fournies par l'Association de Gestion du Relais Culturel, à savoir le compte d'exploitation 2007 et le budget prévisionnel 2008 ainsi que le bilan d'activités,

Vu l'avis des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité:**

a) de consentir pour l'exercice 2008 au Relais Culturel un effort global direct de 310.000 € (y compris le personnel mis à disposition pour 115.000 €) ;

b) de verser pour l'exercice 2008 une subvention mensualisée uniforme selon les modalités suivantes :

• Subvention de fonctionnement TTC	134.536 €
• Reversement subvention Casino	25.464 €
• Versement subvention exceptionnelle «festivals »	35.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>195.000 €</b>

- A minorer de 41.000 € représentant les acomptes de janvier, février et mars 2008 déjà versés soit un solde de 154.000 €, selon l'échéancier suivant :
  - Avril, mai et juin 2008 : 14.000 €/mois
  - Juillet et Août 2008 : 28.000 €/mois
  - Septembre à décembre 2008 : 14.000 €/mois

Et de verser un acompte de 41.000 € en février 2009 au titre du premier trimestre de l'exercice.

- c) de verser une subvention d'équipement de 21.377 € (coût HT des investissements prévus) sur présentation des pièces justificatives de dépenses, après mise en concurrence formelle des entreprises et conformément aux objets décrits ci-dessus,

**prend acte :**

f) que les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus au budget primitif 2008 à l'article 657 et 2042 (investissement).

**9. Bilan 2007 de l'OT/SI de Niederbronn-les-Bains et sa région et demande de subvention 2007. Renouvellement de la caution communale concernant la commercialisation de produits touristiques.**

M. le Maire expose :

Conformément à la convention d'objectifs liant l'OT/SI et la commune, l'association a produit un bilan d'activité complet faisant ressortir les données principales d'exploitation et un certain nombre de données permettant d'évaluer son action.

Les bilans financiers incluant le prévisionnel 2008 et les données principales d'exploitation sont joints aux présentes.

Ainsi, les principales données concernant les missions de l'OT/SI se déclinent comme suit :

- Une progression notable de la fréquentation touristique à un peu plus de 22.000 / an malgré une régression du public hors Alsace et des étrangers.
- Une stabilisation des demandes de documentation (1.179 demandes),
- Un engouement toujours important pour les soirées d'accueil,
- Une forte fréquentation du site internet : 99.481 sessions en 2007
- Une fréquentation toujours importante de la Nuit Artisanale (12.000 entrées)

- Un succès confirmé pour les animations de Noël et de Pâques.

Il ressort du bilan financier 2007 de l'OT/SI les éléments suivants :

**Dépenses :**

- Prévues : 335.500 €
- Réalisées : 321.832 €

**Recettes :**

- Prévues : 335.500 €
- Réalisées : 320.571 €

**soit un déficit d'exploitation de 1.261 €, représentant 0,4 % du budget prévisionnel.**

N.B / les avoirs bancaires de l'OT/SI s'élèvent au 31/12/2007 à 69.474 € dont 35.830 € non affectés de dépenses et constituant le fonds de roulement.

Le bilan 2007 de la Nuit Artisanale s'établit comme suit :

**Dépenses :**

- Prévues : 34.300 €
- Réalisées : 27.718 €

**Recettes :**

- Prévues : 34.300 €
- Réalisées : 27.718 € (l'OT/SI a injecté 1.237 € de fonds propres pour équilibrer le bilan)

**montants auxquels il convient d'ajouter en recettes et en dépenses la mise à disposition par la Ville de Niederbronn-les-Bains de main-d'œuvre et de matériel au titre des avantages en nature.**

Le bilan 2007 du Marché de Noël s'établit comme suit :

**Dépenses :**

- Prévues : 38.800 €
- Réalisées : 33.399 €

**Recettes :**

- Prévues : 38.800 €
- Recettes propres : 5.395 €
- Budget OT/SI : 28.004 €

Le budget prévisionnel 2008 est équilibré en dépenses et en recettes à

**339.000 €**

soit une progression globale de 1,04 % par rapport au prévisionnel 2007.

La demande de subvention communale directe 2008 est en augmentation de 10.911 €, soit +5,3 %.

Il convient de noter que depuis 2007, la CCPN prend en charge directement un certain nombre de dépenses relatives à des actions de promotion du territoire (dépliant).

A ce titre, la commune de Niederbronn-les-Bains a consenti un transfert de charges de 11.209 €.

La demande de subvention s'articule comme suit :

- **29.310 €** au titre du reversement de 90 % de la taxe de séjour par rapport à 33.302 € en 2007,
- **25.464 €** provenant du reversement par la commune de 0,25 % du produit brut des machines à sous,
- **160.740 €** de subvention de fonctionnement conformément aux engagements figurant dans la convention du 31 Décembre 2004,
- **11.000 €** de subvention d'investissement,

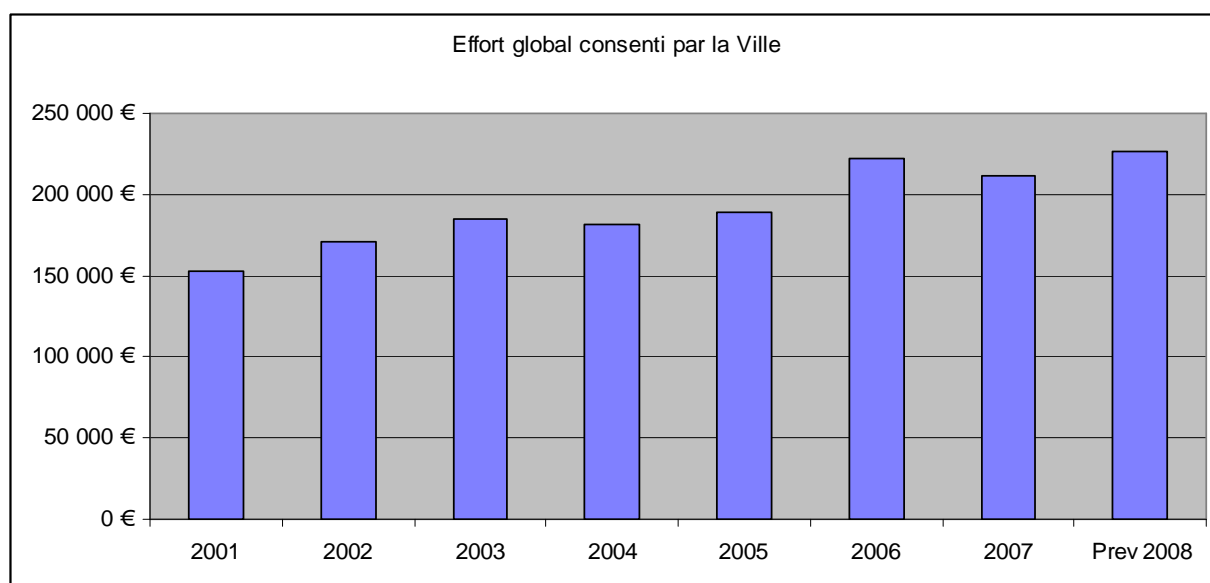
L'investissement prévisionnel porte sur du matériel informatique pour 3.000 €, la création d'une plate-forme de commercialisation pour 3.000 € et la refonte du site internet pour 5.000 €.

M. le Maire précise qu'il sollicitera le Président de la Communauté de Communes Pour la prise en charge par cet EPCI du coût du renouvellement du site internet s'agissant d'une action de promotion collective du territoire.

Cette dépense est d'ailleurs opportune compte tenu des résultats d'une étude comparative d'évaluation de la qualité du site existant. Ce dernier doit être amélioré compte tenu de l'engouement très fort des usagers pour cet outil notamment pour les réservations de vacances.

Depuis 2001, l'effort consenti par la ville s'établit comme suit :

Nature	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Prev2008
Subvention de fonctionnement	89 290 €	105 231 €	112 162 €	113 000 €	113 000 €	157 244 €	144 975 €	160 740 €
Reversement taxe de séjour	33 173 €	32 622 €	33 213 €	28 623 €	37 593 €	29 080 €	33 302 €	29 310 €
Subvention cahier des charges Casino	23 945 €	25 660 €	32 304 €	31 655 €	30 266 €	29 394 €	26 326 €	25 464 €
<b>TOTAL SUBVENTION MENSUALISEE</b>	<b>146 409 €</b>	<b>163 513 €</b>	<b>177 679 €</b>	<b>173 278 €</b>	<b>180 859 €</b>	<b>215 718 €</b>	<b>204 603 €</b>	<b>215 514 €</b>
Subvention d'investissement	6 098 €	7 622 €	7 500 €	8 000 €	8 000 €	6 000 €	7 000 €	11 000 €
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Prev 2008</b>
<b>Effort global consenti par la Ville</b>	152 507 €	171 135 €	185 179 €	181 278 €	188 859 €	221 718 €	211 603 €	226 514 €



L'OT/SI est amené à commercialiser des produits touristiques. Cette commercialisation est encadrée par la loi du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours et implique la mise en place d'une caution financière.

Cette caution fixée à 30.490 € peut être accordée par la commune ce qui évite le recours à une caution bancaire payante. Il est proposé de renouveler cette caution pour la durée du mandat municipal.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à sa note de présentation du 28 mars 2008,

Vu la convention du 31 Décembre 2004 relative à l'exercice de la mission d'accueil touristique à Niederbronn-les-Bains,

Vu les pièces justificatives produites par l'OT/SI, à savoir le bilan d'activités, le compte d'exploitation 2007 et le budget prévisionnel 2008 avec les états de développement,

Vu la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- a) d'attribuer pour l'exercice 2008 à l' OT/SI de Niederbronn-les-Bains et sa région une aide prévisionnelle globale de 215.514 € à comparer à cdle de 2007 de 204.603 € (hors investissement),
- b) de verser une subvention de fonctionnement mensualisée dans les conditions suivantes :
- Un montant de 215.514 €, déduction faite d'une avance de 45.000 € déjà versée pour Janvier, Février et Mars 2008, soit un résiduel de 170.514 € sous forme de 9/12èmes de 18.946 €,
  - versement d'un acompte de 3 x 15.000 € pour les mois de Janvier, Février, Mars 2009,
  - versement au fur et à mesure des réalisations de la subvention d'investissement de 11.000 € sur présentation des justificatifs de dépenses,
- c) de renouveler au profit de l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains et sa Région, la garantie financière de la commune, obligatoire pour l'activité de commercialisation de produits touristiques et ce à hauteur de 30.490 €.La présente garantie est stipulée valable pour la durée du mandat.

**prend acte :**

- c) que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2008 chapitre 65 et 2042.

**10. Bilan 2007 et subvention de fonctionnement 2008 à l'OCSL.**

M. le Maire expose :

L'OCSL intervient annuellement pour l'organisation de deux manifestations : la Nuit du Feu, le 13 juillet et la Montée du Wintersberg.

Pour le moment, aucune autre manifestation n'est programmée. Il est proposé de reconduire pour 2008 une subvention de fonctionnement de 1250 €.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1.250 € à l'OCSL pour l'organisation de son programme de manifestation 2008.

**11/1. Bilan d'exploitation 2007 de l'exploitation du dépôt de sables de fonderie.**

M. le Maire expose :

La commune loue à la Sté De Dietrich Thermique un site destiné à accueillir les sables usagés de fonderie.

Le terrain en question est situé en contrebas de la décharge d'inertes du Sandholz.

Ce site est une installation classée pour la protection de l'environnement et son exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral du 13.7.1994.

En raison de ce statut, l'exploitant est tenu d'assurer un contrôle permanent de l'environnement immédiat par des analyses d'eau par prélèvement dans le ruisseau et par piézomètre.

Le dépôt a accueilli en 2007, 6233 tonnes de résidus.

Par souci de transparence, le bilan d'exploitation du site est communiqué annuellement à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle les principales observations émises en commission :

- A l'issue d'une étude de faisabilité menée par De Dietrich Thermique l'extension du site ne sera pas possible.
- La société est toujours à la recherche d'un nouveau site de dépôt et recherche de nouvelles filières de valorisation. Cette dernière alternative générerait néanmoins l'organisation d'un transport adapté.
- L'ensemble des analyses et mesures de contrôle sont à la disposition des élus.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

**Prend acte**

De la présentation du rapport 2007 d'exploitation du dépôt de sables de fonderie.

**11/2. Subvention à l'association IROCKOIS en vue de l'organisation de la fête de la musique 2008.**

M. le Maire expose :

Depuis 2006 la soirée concert organisée à l'occasion de la fête de la musique est prise en charge par l'association IROCKOIS.

Cette association, en collaboration avec d'autres partenaires locaux, assure l'organisation matérielle de la soirée.

Compte tenu du succès des éditions précédentes et du bilan satisfaisant en matière de sécurité, il est proposé d'autoriser la reconduction de cette manifestation et d'attribuer à l'association IROCKOIS une subvention de 6000 €.

Le budget de la manifestation sera également abondé par le Relais Culturel et le Casino.

Mme WEISS précise que ce concert aura lieu le 14 juin 2008 et que cette association a été constituée pour l'essentiel par d'anciens membres du premier conseil local de jeunes.

M. le Maire relève également le sérieux avec lequel cette structure fonctionne au regard des règles applicables aux associations locales.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'attribuer à l'association IROCKOIS une subvention de 6.000 € en vue de l'organisation de l'édition 2008 de la fête de la musique du 14 juin 2008.

**11/3. Modification des tarifs de vente de l'ouvrage « Aux sources de la mémoire ».**

M. le Maire expose :

L'ouvrage « Aux sources de la mémoire » est en vente depuis la mi-novembre 2007 au prix de 35 €, en sachant qu'une partie des exemplaires a été cédée au prix préférentiel de souscription de 29 €.

A ce jour 1052 exemplaires sur un total de 2060 exemplaires ont été vendus.

Les ouvrages sont actuellement disponibles en mairie ou à l'Office de Tourisme.

Il serait opportun que l'ouvrage soit disponible dans d'autres lieux. A cette fin, il est proposé d'autoriser la vente de ces ouvrages à divers partenaires en capacité de les mettre à disposition du public dans différents lieux de vente.

Dans ces conditions, il convient de fixer un prix remis à 32 € en sachant que les partenaires s'engagent à ne pas revendre l'ouvrage à un prix supérieur à 35 €.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

de fixer à 32 € l'unité l'ouvrage « Aux sources de la mémoire » en faveur des partenaires associatifs ou commerciaux s'engageant à le revendre au prix public maximum de 35 €.

#### **11/4. Adhésion à l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle.**

M. le Maire expose :

La commune adhère depuis quelques années à l'A.M.A.M. (Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle).

Cette structure a pour vocation d'organiser différentes manifestations dans le mémorial et participe activement à l'amélioration du contenu et de la présentation.

S'agissant d'une cotisation institutionnelle, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Niederbronn-les-Bains pour la durée du mandat, soit une cotisation pour une commune de 1000 à 5000 habitants de 100 € en 2008.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Considérant qu'il est d'intérêt général que la commune participe au devoir de mémoire porté par l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de renouveler pour la durée du mandat municipal l'adhésion de la Ville de Niederbronn-les-Bains à ladite association.

**11/5. Cession d'une fraction de parcelle Impasse du Ruisseau.**

M. le Maire expose :

L'immeuble situé au 8 Impasse du Ruisseau (ancienne propriété WIEDERHOLD) est en cours de réhabilitation et sera vraisemblablement cédé par lots.

Il ressort néanmoins du Livre Foncier qu'une fraction de parcelle d'environ 2 m<sup>2</sup> est située dans l'emprise de l'immeuble selon plan ci-joint.

Il est proposé de céder à l'actuel propriétaire cette fraction au prix de 75 € le m<sup>2</sup>, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de céder à la SCI Techno-Immobilier EURL la parcelle cadastrée section 5 N° 193 d'une surface de 2m<sup>2</sup> au prix de 75 € par m<sup>2</sup>, frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;

b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente y relatif devant Notaire.

**11/6. Acquisition d'une fraction de parcelle Rue des Jardins.**

M. le Maire expose :

Dans le cadre d'un projet de construction Rue des Jardins, la commune a l'opportunité d'acquérir une fraction de parcelle permettant d'élargir à 4 m cette voirie.

Il s'agit d'une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 2 Avril 2008,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'acquérir une fraction de parcelle d'environ 20 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section 12 N° 90 Rue des Jardins, au prix de 75 € à m<sup>2</sup>, frais d'arpentage et d'acte à la charge de la commune ;

b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente y relatif devant Notaire.

**11/7. Subvention dans le cadre d'un voyage pédagogique.**

M. le Maire expose :

La Ville est sollicité par le Collège Charles Munch au titre d'une participation pour les élèves originaires de Niederbronn-les-Bains inscrits au stage multi activités qui se déroulera du Dimanche 20 Avril au Samedi 26 Avril.

Selon les conditions de participation fixées par le Conseil Municipal le 30 Janvier 2006 :

- 5,50 € par jour et par élève,
- versement sur présentation d'un justificatif de participation des élèves au séjour

La participation de la Ville pour les 21 élèves inscrits originaires de Niederbronn-les-Bains s'élèverait à 808,50 €.

La liste des inscrits étant susceptible d'être modifiée par des désistements, le montant de la participation sera adaptée en fonction des justificatifs de participation des élèves.

M. le Maire précise en outre que la commune intervient par voie de subvention pour les voyages organisés au niveau primaire et collège pour les enfants de Niederbronn-les-Bains ainsi qu'à tout niveau pour les enfants accueillis dans des établissements spécialisés pour handicapés. Aucune subvention n'est accordée par la commune au niveau lycée.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'accorder aux élèves de Niederbronn-les-Bains, scolarisés en classes de 6<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> – 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> une participation de 5,50 € par jour dans le cadre d'un séjour multi activités du 20 au 26 Avril prochain en Ardèche ;

b) de verser cette participation à la section UNSS du Collège de Niederbronn-les-Bains au vu des justificatifs de présence des élèves au stage.

**12. Divers et communications.**

**DATES A RETENIR.**

- Dimanche, 6 Avril de 14 h à 17 h : journée portes ouvertes Chaufferie au Bois
- Mardi, 8 Avril à 18 h 30 : Installation du CCAS
- Vendredi, 18 Avril à 20 h : RV des bénévoles Triathlon au gymnase
- Samedi, 19 Avril : Nettoyage de Printemps
- Jeudi, 24 Avril à 17 h : Rencontre des élus avec les services de la mairie
- Vendredi 25 avril à 17h : Visite par les élus des serres et ateliers municipaux
- Vendredi 25 avril à 18h30 : Assemblée Générale du RAI à ROTHBACH
- Samedi, 26 Avril en fin d'après-midi : Cérémonie des Déportés à Reichshoffen
- Dimanche, 27 Avril à 16 h : Concert de Printemps de la Musique Municipale à LARC
- Mercredi, 30 Avril à 18 h : Cérémonie de reconnaissance pour les anciens Conseillers Municipaux
- Jeudi, 1<sup>er</sup> mai à 7h : Maikür des Sapeurs Pompiers
- Samedi 3 mai à 20h : Macbett à LARC
- Dimanche, 4 Mai : Marché aux fleurs
- Jeudi, 8 Mai à 11 h : Cérémonie commémorative
- Jeudi, 8 mai à 14h30 : concert d'ouverture de saison par la Musique Municipale dans le parc du Casino.
- Mercredi, 14 Mai à 20 h : Commission

- Jeudi, 15 Mai à 18 h : Commission
- Samedi, 17 Mai à 9 h : Visite par les élus de la piscine et du parc omnisport

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- Lundi, 19 Mai
- Lundi, 23 Juin
- Lundi, 21 Juillet

**13/1. Renouvellement d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique contractuel.**

M. le Maire expose :

Pour palier à l'absence d'un Gardien de Police Municipale placé en congé parental, la commune a créé un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) dont les missions sont très strictement encadrées.

Ce poste est pourvu par voie contractuelle et renouvelé tous les 6 mois en fonction du renouvellement ou non du congé parental du titulaire du poste.

Compte tenu de la qualité du service rendu et des perspectives concernant l'agent titulaire, il est proposé cette fois-ci de renouveler le poste d'ASVP pour une durée d'un an à compter du 26 avril 2008.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement temporaire et partiel d'un gardien de police municipale placé en congé parental,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité:**

a) de créer avec effet du 26 avril 2008 et pour une durée d'un an, un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe occupant la fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique ;

b) de rémunérer cet agent au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

**prend acte :**

c) que les crédits ont été prévus au budget primitif 2008.

### **13.2 Modification du cadre d'emploi des agents saisonniers affectés au Golf sur Pistes.**

M. le Maire expose :

Lors de sa séance du 28 Janvier dernier, le Conseil Municipal avait créé 3 postes d'agents saisonniers chargés d'assurer l'exploitation du Golf sur Pistes pour la saison 2008 :

- **1 poste d'aide opérateur des activités physiques et sportives contractuel** d'une durée de 7,5 mois, du 15 Mars au 31 Octobre 2008 inclus, pour un coefficient d'emploi de 21/35° dans la limite d'un service global de 697 heures, rémunéré au 7ème échelon de ce grade à l'indice majoré 309, au titre de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 Janvier 1984.
- **1 poste d'aide opérateur des activités physiques et sportives saisonnier** d'une durée de 4 mois, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août 2007, pour un coefficient d'emploi de 13/35° dans la limite d'un service global de 223 heures, rémunéré au 3<sup>ème</sup> échelon de ce grade à l'indice majoré 287, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984.
- **1 poste de saisonnier d'une durée de 3 semaines** à prévoir sur la période Juillet/Août pour un service global de 27/35° dans la limite d'une service global de 117 heures, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon d'aide opérateur des activités physiques et sportives de ce grade à l'indice majoré 283, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Or, le cadre d'emploi des 2 agents a été modifié récemment, puisque le grade d'aide opérateur vient d'être supprimé.

Il y a ainsi lieu de nommer ces deux agents sur le grade d'opérateur des activités physiques et sportives, avec les modifications d'indices y afférant :

- **1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives contractuel** d'une durée de 7,5 mois, du 15 Mars au 31 Octobre 2008 inclus, pour un coefficient d'emploi de 21/35° dans la limite d'un service global de 697 heures, rémunéré au 6ème échelon de ce grade à l'indice majoré 316, au titre de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 Janvier 1984.
- **1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives saisonnier** d'une durée de 4 mois, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août 2007, pour un coefficient d'emploi de 13/35° dans la limite d'un service global de 223 heures, rémunéré au 3<sup>ème</sup> échelon de ce grade à l'indice majoré 291, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 28 Mars 2008,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 31 mars 2008,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité:**

a) De créer :

- **1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives contractuel** d'une durée de 7,5 mois, du 15 Mars au 31 Octobre 2008 inclus, pour un coefficient d'emploi de 21/35° dans la limite d'un service global de 697 heures, rémunéré au 6ème échelon de ce grade à l'indice majoré 316, au titre de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 Janvier 1984.
- **1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives saisonnier** d'une durée de 4 mois, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août 2007, pour un coefficient d'emploi de 13/35° dans la limite d'un service global de 223 heures, rémunéré au 3<sup>ème</sup> échelon de ce grade à l'indice majoré 291, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984.

**prend acte :**

c) que les crédits ont été prévus au budget primitif 2008.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-Préfecture  
ce 8 avril 2008**

**Niederbronn-les-Bains, le 8 avril 2008**

**Le Député-Maire,**

**F. REISS**